

Etudier à l'étranger : processus préconstruit vs moyen pour émigrer - cas de la ville de Khouribga

Ibtissame Lakhlili, Ismail Rhraissa, El Arbi Talbi, Youness JANNANI

Faculté polydisciplinaire de Khouribga (FPK)

Université sultane My Slimane- Maroc

lakhliliibtissame80@gmail.com

rhraissaismail@gmail.com

L'académie régionale de l'éducation et la formation région Beni mellal - Khenifra, Béni Mellal ;

Direction khouribga, Office chérifien des Phosphates (OCP)

talbielarbi@yahoo.fr

iym_you@hotmail.com

Résumé — Entre 1960- 1980, une multitude de théories ont été mobilisées pour expliquer le phénomène de la migration. Elles se différencient les unes des autres par l'échelle d'analyse sur laquelle elles se sont forgées. Les théories micro- individuelles s'articulent autour de la rationalité économique de l'individu et la notion d'équilibre. Les théories macro-structurelles ont tenté d'expliquer la migration en tant que phénomène émis et dynamisé par la demande de la main d'œuvre migrante dans un nouveau contexte d'une économie mondiale capitaliste dépassant voire même détruisant les frontières. Les flux migratoires se sont proliférés aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. L'origine de ces flux se situe en grande partie dans les pays en voie de développement et leur destination est bien évidemment les pays développés qui se dotent d'un système d'enseignement supérieur attirant (l'internationalisation du système).

L'objectif de cette recherche est d'analyser, à partir d'une étude exploratoire, la migration des étudiants marocains à l'étranger pour des raisons d'étude. C'est dans ce sens que nous avons posé une question centrale : étudier à l'étranger est-ce un processus préconstruit ou un moyen pour émigrer ? L'élucidation de cette interrogation s'est appuyée sur une investigation auprès des étudiants de la ville de Khouribga. Les résultats de l'étude ont montré que les étudiants marocains intègrent le scénario d'étude à l'étranger en tant que moyen facilitant la procédure d'émigration.

Mots clés — flux migratoire, les réseaux sociaux, approche plurielle de la migration, étudier à l'étranger, système d'enseignement supérieur.

I. INTRODUCTION

La migration a suscité aussi bien l'intérêt des géographes, démographes, historiens et sociologues que des économistes ; chaque discipline l'appréhende en apportant des éclairages particuliers (N'Sémi N.,2014). Selon l'UNESCO la migration « concerne le passage des frontières politiques et administratives pour un minimum de temps. Elle inclut, les mouvements de réfugiés, les personnes déplacées et les migrants économiques ».

Dès les années 1960, l'explication des flux migratoires a permis le développement des théories migratoires (Piché, 2013 et 2013b). Ces théories sont intimement liées aux phases du développement du capitalisme et aux besoins du marché du travail (Simmons, 1995) tout en intégrant les débats sociaux et politiques du moment. Les théories néo-classiques ont été contestées à la fois par le marxisme et le féminisme, pour aboutir tout récemment à une théorie inclusive et plurielle (Piché, 2013).

Dès 1970 les théories néoclassiques et fonctionnalistes ont été fortement contestées. On assiste à des débats théoriques et idéologiques entre les postulats individuels et structurels

(Wood, 1982). Ainsi, le Postulat que les gens migrent à la recherche de meilleures conditions de vie (meilleur travail, salaires plus élevés, sécurité ou liberté) n'aide pas à comprendre la complexité migratoire (Amin, 1974 ; De Haas, 2013). Le modèle « push-pull » ne permet pas d'explicitier les origines des inégalités. Les décisions individuelles s'inscrivent dans un contexte historique reflété par les structures sociales, économiques et politiques.

Le support idéologique des approches macro structurelles de la migration se manifestait par les courants tiers-mondistes et anti-impérialistes, articulés autour de la théorie de la dépendance et de la notion de développement et du sous-développement. La migration est donc le résultat de la politique de développement favorisant les inégalités spatiales et sociales, contraignant la population à émigrer pour survivre (Gregory et Piché, 1985).

L'approche de capital social de réseau et de parenté (Boyd, 1989) a pris, une place importante dans les recherches sur les migrations dans les pays en développement particulier en ce qui concerne les stratégies de survie et le potentiel des migrants comme agents de changement à travers le phénomène des transferts monétaires (De Haas, 2010).

Les différentes approches théoriques, appuyées historiquement par des mouvements sociaux et politiques déterminés, ont longtemps été exprimées sous forme d'oppositions aux théories dominantes. Ces dernières années, les oppositions se sont atténuées par une reconnaissance du rôle de chaque type de facteur dans la théorie migratoire (Boyd,1989 ; Massey et al. 1998 ; Piché, 2013). On parle ainsi de théorie plurielle, intégrant les niveaux d'analyse (macro, méso, méso) et les divers facteurs de migration tant à l'origine qu'à la destination.

Pour Stephen Castles et Godula Kosack (1972), l'immigration est devenue une nécessité structurelle en réponse aux besoins du capitalisme occidental. Leur texte sur la contribution économique des immigrants a avancé une série d'hypothèses qui ont servi de fil conducteur pour des recherches ultérieures. Leur approche a permis l'explication de plusieurs types d'immigration (migration de main-d'œuvre non qualifiée, migration irrégulière et migration temporaire dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction, l'hôtellerie et restauration). Mais leur contribution reste toujours valable aujourd'hui pour les fuites des cerveaux.

Les dernières statistiques publiées, au portail du groupe l'Etudiant Marocain, montrent l'ampleur de la migration des étudiants marocains à l'étranger ; ils atteignent plus de 50000 Marocains éparpillés dans le continent européen. Toutefois, la France demeure la destination qui accapare la grande part avec

30000 jeunes ; elle octroie au Maroc la première communauté étudiante étrangère dans l'Hexagone.

Les autres pays ciblés par nos jeunes étudiants sont : l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie ; ils constituent des destinations principales en abritant 15000 étudiants. L'Espagne a connu depuis une dizaine d'années une diminution continue de la communauté étudiante marocaine à cause de la politique de ce pays en la matière des budgets alloués qui révélaient des restrictions notables.

En ce qui concerne l'Allemagne, ces dernières années le nombre des étudiants ayant choisi ce pays a augmenté considérablement en passant de 2675 en 2012 à plus de 8000 jeunes étudiants. Un tel choix est éprouvé par un système d'enseignement attirant, présentant des formations de pointe et assortit aux exigences des entreprises internationales.

Le Canada est le premier pays non-européen qui attire nos jeunes étudiants avec presque 2000 étudiants mais l'inscription et l'admission finale y sont sélectives.

Il est à noter qu'avec la nouvelle coopération sud-sud, d'autres pays ont attiré l'intérêt de nos jeunes marocains, notamment la Chine et la Turquie. Le nombre des étudiants marocains vers ces nouvelles destinations est en perpétuelle augmentation. Cette coopération fait inciter nos jeunes étudiants à opter pour la Turquie (plus de 500 en 2015). Cette tendance est soutenue par l'octroi, chaque année, de bourses aux marocains qui postulent pour l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la Chine, elle a déployé, cette dernière année, une politique attractive vis-à-vis des étudiants internationaux en offrant un programme de bourses consistant, des centaines d'étudiants marocains poursuivent leur étude en Chine (26 bourses pour les cycles Master et Doctorat pour l'année universitaire 2019/2020).

En effet, les étudiants émigrants peuvent se regrouper en deux catégories. La première catégorie s'inscrit dans le cadre des bourses octroyées : Bourses d'État, Bourses de coopération, bourses de recherche, Bourses Erasmus Mundis. D'autres étudiants financent eux-mêmes leurs études.

Dans ce contexte, l'objectif de cette recherche est de clarifier les raisons qui poussent les étudiants à choisir des établissements à l'étranger pour terminer leurs études supérieures. La problématique qui nous préoccupe tout au long de cette recherche est la suivante : « Etudier à l'étranger, est-ce un processus préconstruit ou un moyen pour émigrer ? ». Pour répondre à notre problématique, nous testons les hypothèses suivantes :

H1 : Les coûts et les bénéfices appréciés par l'émigrant vis-à-vis de son étude à l'étranger ont-ils un rôle consistant dans sa prise de décision ?

H2 : La perception que l'émigrant conçoit du système d'enseignement supérieur marocain a-t-elle un effet sur sa migration potentielle ?

H3 : Les informations collectées via les réseaux formels et informels sur l'enseignement supérieur du pays de destination orientent-elles le choix de l'émigrant ?

H4 : Sa décision est-elle préalablement construite ou bien est-ce que c'est un moyen pour émigrer ?

La méthodologie choisie pour réaliser cette recherche est basée sur une enquête auprès des étudiants de la Faculté polydisciplinaire de Khouribga (FPK). Le déroulement de cette étude s'étale sur deux points : le premier consiste principalement à présenter l'approche conceptuelle et

théorique de l'émigration et des études à l'étranger. Plusieurs approches théoriques se sont penchées à l'explication de la migration en général. Notre étude adopte l'approche plurielle de Piché (Fig.4) qui englobe tous les aspects des différentes approches (microéconomique, macroscopique et des réseaux.). Nous présentons également la conception d'un mécanisme de la prise de décision (Fig.5) sur lequel s'appuie le migrant potentiel afin d'opter pour un pays d'accueil pour terminer ses études. Le deuxième point est consacré à l'étude du phénomène de l'émigration pour étudier à l'étranger chez les étudiants de la ville de Khouribga.

II. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE LA MIGRATION

Le concept de migration revêt les deux sens des mouvements de la population sans porter autant d'importance pour leurs causes, moyens ou durées. Toutefois une nuance, entre les deux verbes émigrer et immigrer, devrait être élucidée afin d'adopter le vocable convenable. Émigrer signifie « quitter son pays pour aller s'installer dans un autre ». Le préfixe é- de ce verbe est une variante de ex-, qui signifie « hors de ». C'est donc par rapport au pays de départ qu'on parle d'émigration. Par contre, immigrer signifie « entrer dans un pays étranger pour s'y fixer de façon durable ou définitive ». Le préfixe im- de ce verbe est une variante du préfixe in-, qui signifie « dans, à l'intérieur de ». C'est donc par rapport au pays d'arrivée que l'on parle d'immigration. Ainsi, la distinction, entre émigrer et immigrer, doit pareillement élucider la nuance qui existe entre les différents noms qui dérivent de ces verbes : émigration et immigration ; émigré et immigré ; et émigrant et immigrant.

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'émigration est définie comme suit : « Action de quitter son Etat de résidence pour s'installer dans un Etat étranger ». L'OIM précise aussi dans son glossaire que l'immigration est : « l'action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer ». Ces deux définitions paraissent similaires, elles empruntent le même terme action pour définir l'émigration, action qui se déroule à partir d'un lieu d'origine vers un lieu de destination ; de ce fait, faire une distinction entre les deux termes, immigration et émigration, revient à relativiser le phénomène dont nous parlons par rapport au pays d'origine ou au pays de destination.

La migration concerne le « déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées, les migrants économiques et les personnes se déplaçant pour d'autres motifs, y compris la réunification familiale » (OIM, 2007). En effet, l'ONU distingue trois types de migrations :

- Un migrant international : « est une personne qui change de pays de résidence habituelle » ;
- Un migrant de longue durée : « est une personne qui se déplace vers un pays autre que celui de résidence habituelle pour une période d'au moins douze mois » ;
- Un migrant de courte durée est : « une personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence

habituelle pour une période d'au moins trois mois ou de moins d'un an, à l'exception des cas où le voyage dans ce pays est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visite à des amis ou à de la famille, d'affaires de traitement médical ou de pèlerinage religieux »

Le phénomène de migration a été appréhendé par de multiples approches. La première approche concerne le raisonnement micro-individuel, d'inspiration néoclassique, qui met en exergue la rationalité du migrant en tant qu'acteur de sa décision d'émigrer résultant d'une pesette entre les coûts induits et les avantages récoltés.

L'approche systémique est la deuxième catégorie d'analyse. Elle est teintée d'une introspection macroscopique qui s'attache à faire surgir les structures migratoires des flux.

La troisième échelle d'analyse concerne l'approche « réseaux ». Elle adopte un syllogisme méso des unités sociales telles que la famille, les associations, etc.

A. La prise de la décision de migration : une pesette rationnelle

Les prémisses de cette approche reviennent au texte de Sjaastad (1962). Il a énuméré les coûts et les bénéfices d'ordre individuel et social et a déterminé le « retour sur investissement » découlant de la migration (Piché, 2013). Ainsi, l'individu se considère l'unique responsable de son choix d'émigration procédant d'un examen rigoureux voire rationnel des coûts et des bénéfices dépendamment de la migration potentielle.

Cette approche revêt une double facette en prenant en compte les facteurs individuels et sociaux. Elle permet de relier les causes (les coûts et les bénéfices) et les effets (retour sur investissement). La migration est un investissement qui augmente la productivité des ressources humaines (Sjaastad, 1962). Cet investissement sollicite des coûts et génère des bénéfices. Les coûts sont à la fois monétaires et non monétaires (coût d'opportunité, le manque à gagner accumulé lors du voyage et pendant la recherche et l'apprentissage d'un nouveau travail, coût psychique).

La contribution marquante de Sjaastad dans sa théorie migratoire est liée à l'inclusion de la notion du capital humain dans le but de délimiter les difficultés liées à l'estimation des bénéfices. Il envisage les migrations, la formation et l'expérience comme des investissements dans le facteur humain. Ceci donne au concept du facteur humain une consistance dans son usage explicatif de la migration des étudiants. Une personne hautement qualifiée peut tirer profit de la migration et être admise et intégrée facilement (Piguet E., 2013). En reposant sur ces fondements, le schéma ci-dessous illustre les facteurs pris en considération par le migrant dans sa prise de décision.

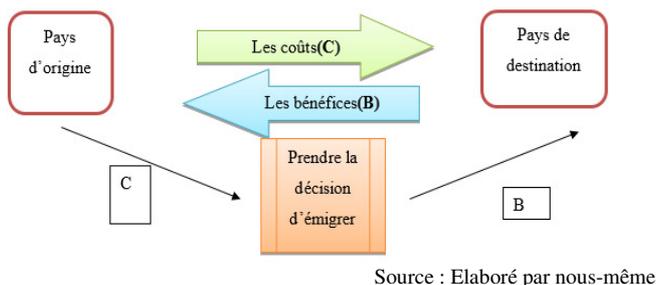


Figure 1: La prise de décision rationnelle du migrant

H1 : Les coûts et les bénéfices appréciés par l'émigrant vis-à-vis de son étude à l'étranger ont-ils un rôle consistant dans sa prise de décision ?

H4 : Sa décision est-elle préalablement construite ou bien est-ce que c'est un moyen pour émigrer ?

Les caractéristiques individuelles permettent d'expliquer le volume de la migration, et subséquemment les courants migratoires et les contre-courants migratoires (Lee, 1966). Le cadre de Lee suppose que la migration est la résultante d'un calcul, à l'échelle individuelle, confrontant les facteurs d'attraction du lieu de destination et les facteurs de répulsion du lieu d'origine. Il a aussi inclus le concept d'opportunités intermédiaires comparant le lieu d'origine et le lieu de destination en énonçant que les caractéristiques objectives des deux lieux ne sont pas tellement décisives dans une migration potentielle que les perceptions individuelles. Il remet en cause d'autres facteurs qui sont les contacts personnels et les sources d'information demeurant dans le lieu de destination. Ce cadre explicatif de Lee s'apparente à la notion de réseaux migratoires.

Lee, en plus des notions de facteurs d'attraction et de répulsion et de facteurs intermédiaires, s'est intéressé à la notion de spécialisation dans les qualifications et dans les emplois qui annoncent l'hypothèse de la segmentation du marché du travail. Hypothèse tant défendue par Portes (1981). Les recherches actuelles sur les sociétés multiraciales et multiculturelles se basent également sur la discrimination et la « création de nouvelles formes de diversité au sein de la population ». Pour lui, les flux migratoires augmentent avec le temps suite au renforcement des disparités économiques de plus en plus importantes entre les régions du monde, de la scolarisation croissante et des progrès technologiques (des communications et des moyens de transport). Ces facteurs vont certes rompre les obstacles intermédiaires entre le lieu d'origine et le lieu de destination.

Ainsi, la croissance des migrations peut être due aux migrations elles-mêmes pour autant que les premières vagues de migrants aplanissent les obstacles intermédiaires facilitant de ce fait la migration aux émigrants potentiels.

M. Burawoy (1976) remet en question le postulat de l'acteur rationnel en affirmant que : « l'individu ne peut pas être considéré uniquement comme un acteur rationnel maximisant des intérêts sous l'effet des forces du marché. Il introduit dans l'équation des facteurs politiques et structurels ».

Les critiques adressées au raisonnement micro-individuel et précisément l'apport de Lee l'accuse sur deux aspects :

- Sa vision constitue un cadre conceptuel énumérant et classifiant les facteurs mis en jeu dans la migration
- Son apport a privilégié de plus les facteurs micro-individuels liés au capital humain et les a dotés d'une exclusivité au détriment des facteurs macro-structurels.

Wolpert J. (1965) a affirmé également que la personne migrante cherche à satisfaire un besoin et non pas à le maximiser. Le fait de trouver une destination migratoire acceptable met fin à la recherche d'une autre destination dans la mesure où l'acteur ne va pas procéder à l'examen de toutes les destinations possibles. Ces affirmations ont débouché vers la notion de rationalité limitée, développée par Herbert S. (1955, 1957), réintégrant d'autres facteurs pris en compte dans la migration dans le cadre d'un processus qui s'étale dans le temps à travers des étapes. La limitation de cette rationalité a

élargi le champ de réflexion sur la prise de décision du migrant (Piguet E.,2013).

Les chercheurs en migration ont été persuadés que la décision de migrer ne peut s’appréhender isolément du contexte plus global où elle se déroule. Les décisions des émigrants sont impactées par le système dans lequel émergent les différents flux (d’information, de biens, de personnes).

B. L’approche macro-structurelle : les structures mises en jeu dans la migration

La réflexion prend en considération les flux qui naissent entre les lieux d’origine et de destination : flux de personnes, flux de biens et services et flux d’idées. Cette approche tente à situer les déplacements migratoires dans un système intégrant ces flux d’où l’instauration d’une approche dite systémique de Mabogunje A. (1970). Une nouvelle conception qui n’apparaît pas seulement comme un simple mécanisme d’attraction et de répulsion mais plutôt comme un système complexe composé d’éléments en interaction. Ce système comprend un environnement social, économique et technologique qui impacte les migrants potentiels. Ce système global est régi lui-même par des sous-systèmes (législations et opportunités d’emploi ...) qui gouvernent les départs et les arrivées des migrants (Sierra-Paycha C.,2014). Il est aussi piloté par des sous-systèmes (social, technologique, éducatif...). Le migrant potentiel analyse les flux d’information qui émergent entre le pays d’origine et le pays d’accueil pour prendre une décision optimale.

Les informations recueillies à propos des lieux de destination et de départ constituent l’un des piliers aidant le migrant potentiel à avoir une vision sur les caractéristiques des lieux tels que le différentiel de salaire, les taux d’emploi et du chômage, les liens historiques entre les deux espaces d’accueil et de destination. Ainsi, la migration est une décision proprement individuelle mais en la situant dans son contexte porteur de forces macro-structurelles (Epiney T.,2008).

Le fondement théorique tient à cerner tous les éléments de l’environnement susceptibles d’émouvoir les mouvements migratoires. Les éléments s’étendant sur l’environnement économique (salaires, prix, préférences des consommateurs, degré de développement industriel), technologique (transport, communication, mécanisation), social (éducation, santé) et bien évidemment sur les facteurs politiques. Deux autres facteurs s’ajoutent, à savoir la circulation de l’information et le maintien de contact avec le lieu d’origine. Il est inspiré des recherches qui accentuent l’implication cruciale des réseaux sociaux et familiaux et même les transferts monétaires dans le processus migratoire (auteur).

Piché (2013) soutient cette conception en remarquant que : « L’approche de A. Mabogunje permet d’appréhender la migration non plus comme un mouvement linéaire et unidirectionnel, mais comme un phénomène circulaire imbriqué dans un système de variables interdépendantes ».

Ce modèle d’analyse approuve que le migrant potentiel fonde sa décision de migrer ou rester dans son pays par une comparaison entre les deux territoires concernés sur le plan des éléments attractifs et répulsifs.

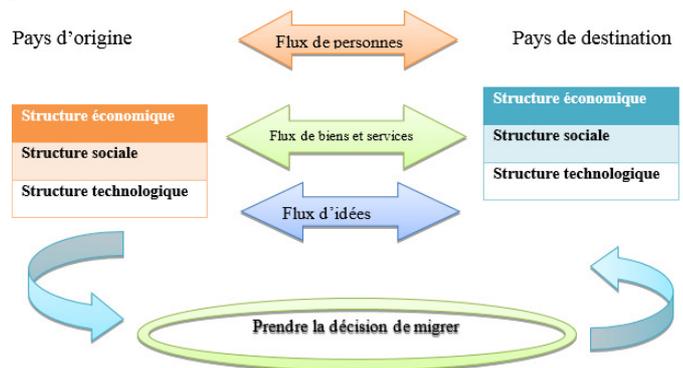
Les mobilités humaines sont le produit d’une variété de facteurs économiques, sociaux, culturels, conflictuels, environnementaux ou sanitaires. Il n’existe donc pas de cause unique à ces phénomènes (AFD,2010). Il existe une multitude

de causes qui peuvent être responsables d’une migration potentielle. Mais, son but demeure la quête du mieux-être social et économique. Ceci présuppose que les mouvements de populations sont devenus une nécessité dans la quête de ce mieux-être, que ce soit à l’intérieur ou à l’extérieur des pays (OIM, 2009).

Cette quête du mieux-être dans les pays d’accueil revient à l’attractivité de ces pays présentant un niveau de vie acceptable et de bonnes conditions sociales tout en admettant que les pays d’origine (souvent sous-développés) se révèlent un réservoir de la main d’œuvre. A l’opposé, les pays de destination (généralement développés) se déclarent avoir de plus en plus besoin de ressources humaines (Demosse Sene,2013). Ce déséquilibre entre les pays d’origine et d’accueil ne se limite pas seulement à ce besoin ; il atteint également différentes structures (la qualité d’enseignement, la santé ...).

Les pays de destination, tirant profit de la migration, ont pris des mesures susceptibles d’encourager la migration légale. Les mesures les plus marquantes sont le code de la nationalité en Allemagne adoptée en 2000. De plus, les pays de l’OCDE ont été convaincus du rôle des immigrés dans leur développement. Ainsi, ils ne cessent de prendre de telles perspectives qui améliorent leur vie : l’égalité entre eux et les nationaux en la matière des droits de travail, la sécurité sociale, la retraite (GarsonJ-P.,2007).

Ce contexte d’attraction des pays de destination encourage les jeunes des pays de départ à migrer dans l’intention d’améliorer leur vie et garantir leur avenir. La théorie macro-structurelle a pris en considération les structures des lieux de destination et de départ influençant la décision des émigrants potentiels néanmoins cette approche est accusée d’être catégorisée dans un courant déterministe qui suppose que la décision de migrer résulte d’une réponse incontournable et rationnelle à la conjoncture économique des pays de départ (Epiney T.,2008).



Source : Elaboré par nous-même
Figure 2: flux structurelles et prise de décision

H2 : La perception que l’émigrant conçoit du système d’enseignement supérieur marocain a-t-elle un effet sur sa migration potentielle ?

Piché (2013) accuse cette approche de ne pas être opérationnelle à cause de la pluralité des facteurs énumérés par son auteur Mabogunje. Toutefois, Piché avoue que cette théorie migratoire a pu donner un modèle de la migration internationale en lien avec la mondialisation. Ceci corrobore avec l’idée de Petras (1981) et Simmons (2002) du marché de

travail global dans une économie mondialisée. Tendance qui s'est imposée à partir des années 2000.

C. Les réseaux migratoires : effet miroir de la migration

La théorie néoclassique est spécifiquement critiquée par la « nouvelle économie de la migration de travail » qui revient plus particulièrement à l'économiste Oded (1991). Le travail de Stark et Bloom (1985) s'est différencié des théories microéconomiques par l'institution de la notion de stratégie familiale qui explique « l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille » et accentue à ce niveau la gestion et le partage des risques (Piché, 2013). Il a intégré le rôle des réseaux qui interviennent entre les lieux d'accueil et les lieux de départ. Les réseaux sont soit d'ordre formel (médias, consulats, centres culturels des pays de destination au pays de départ...), soit informel (amis, membres de famille...). Ces réseaux permettent d'éclaircir la décision du migrant potentiel en lui apportant les informations susceptibles de minimiser les risques de la migration. La diversité de ces réseaux enrichit certainement les paramètres sur lesquels le migrant potentiel se repose pour rationaliser sa décision. Cette nouvelle échelle de réflexion met en relief la famille comme référence d'analyse de la migration procurant ainsi un caractère de sécurité sociale.

Bien que la théorie néoclassique se soit démarquée par son apport à inclure le concept du capital humain afin d'appréhender voire contourner le phénomène de migration, cette nouvelle conception fait interpellé d'autres capitaux. Le capital des réseaux et le capital de la parenté (capital social). L'apport de cette théorie lui accorde un intérêt particulier dans les pays en développement : « Cette approche s'est généralisée dans les recherches sur les migrations dans les pays en développement, en particulier en ce qui concerne les stratégies de survie et la capacité des migrants à devenir des acteurs de changement » (De Haas, 2010 citée par Piché, 2013). Par ailleurs, il est désormais envisageable de percevoir la migration comme un acte inhérent aux actions collectives et familiales reliant les migrants et les non-migrants dans un ensemble de relations suscitant une analyse centrée sur la notion de réseau.

Findlay (1990) considère les réseaux en tant que canaux migratoires (migration channels). Il considère la mise en place de trajectoires migratoires privilégiées entre certains lieux de départ et d'arrivée corrélatives aux développements plus larges des réseaux. Ces canaux sont modélés et structurés à travers divers facteurs intermédiaires entre les pays de destination et de départ. Ils représentent les systèmes d'information qui orientent la quête du migrant d'emploi à l'étranger, la famille, les amis, les médias jouent également ce rôle.

Pour Massey et al (1993), il s'agit de l'effet cumulatif (cumulative causation) qui implique que la migration internationale s'auto-entretient par le biais des réseaux et du changement social qu'elle implique sur le contexte de départ. Ainsi, les réseaux de migrant ne se présentent pas seulement comme garant de la perpétuation des flux mais aussi de la structuration de leur ampleur et leur direction (Epiney T., 2008).

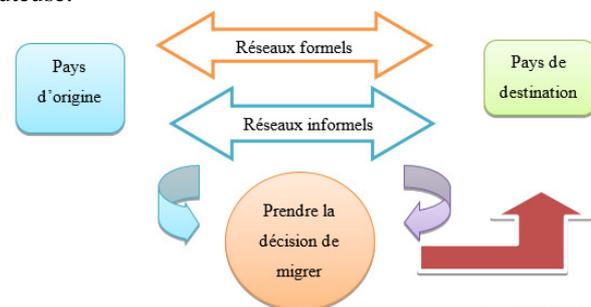
L'importance de ces concepts s'explique par le maintien du phénomène migratoire même avec la disparition des facteurs conduisant à son apparition. Ils permettent aussi d'expliquer la décision de retour ou de non-retour des migrants. Massey établit donc un lien entre le réseau et l'effet de rétroaction sur la migration. Ceci rend, au fil du temps, la migration auto-

entretenu par le biais du processus de causalité cumulative et circulaire.

En fait, le capital social dans le pays d'origine se décline au profit du pays d'accueil décourageant la décision de retour des migrants. Actuellement, cette conception de la migration est remise en cause suite au développement des moyens de communication (Internet, Skype, téléphonie mobile, etc.). Ces derniers ont pu assurer le maintien du capital social et de réseaux trans-nationaux tout en intensifiant la circulation à double sens entre espace de départ et d'arrivée, voire même avec d'autres espaces de transit (Glick-Schiller et al., 1995).

La pensée de Massey combine les deux niveaux d'analyse micro et macro. La première strate responsabilise les individus lors de la prise de leur décision en corrélation avec les structures et ce dans le cadre de la théorie du capital humain. Quant à la seconde strate, ce sont les institutions qui déterminent les structures d'opportunités locales. Il s'agit là d'un rapprochement ayant abouti à une théorie migratoire devenant plurielle dans sa perception de la réalité sociale et économique de la migration.

Invoquant encore une fois la notion de causalité cumulative qui s'attache à celle de réseau, Piché se réfère à la notion de minimisation des risques pour justifier celle de causalité cumulative dans les stratégies familiales. Massey déclare que chaque nouveau migrant élargit le champ du réseau en minimisant les risques que peuvent avoir les personnes appartenant au même réseau. Il affirme que la migration potentielle pour ces personnes ne soit presque plus risquée et coûteuse.



Source : Elaboré par nous-même

Figure 3: réseaux et prise de décision

H3 : Les informations collectées via les réseaux formels et informels sur l'enseignement supérieur du pays de destination orientent-elles le choix de l'émigrant ?

D. L'approche plurielle : conception au carrefour des différents facteurs

Pour Massey D. (1998), les différentes théories migratoires n'approchent qu'une partie du processus migratoire et ne peut être prédestinée et pertinente que relativement à la région considérée, par le phénomène de migration, et l'époque historique. De ce fait, la confrontation des théories vise non plus à dégager les disparités existantes entre elles, mais de pouvoir asseoir les fondements d'une approche plurielle qui vise à expliquer la migration en la considérant un phénomène multifactoriel et multidimensionnel.

En s'inspirant du modèle multivarié de Goldlust et Richmond (1974), Piché (2004) présente un cadre analytique qui réintègre trois facettes : l'origine et la destination, les niveaux d'analyse micro, méso, macro et global, et les dimensions économiques, sociales et politiques.

Le champ d'explication de la migration repose initialement et seulement sur les facteurs d'intégration. Le modèle de Piché conjugue ces facteurs avec d'autres liés à la décision de migrer, à la mondialisation et en général ceux impactant le processus d'intégration. La contribution de Piché s'est consolidée par le traitement de la migration selon deux angles d'attaque : prise de décision et intégration. Cette conception se déclare une approche systémique qui relie les lieux d'origine et de destination où les facteurs micro individuels, les facteurs macro-structurels et les réseaux sociaux et familiaux sont présents et en perpétuelle action et réaction tout en n'omettant pas le facteur temps dans la mesure où il y a distinction entre la temporalité historique et la temporalité biographique. La première se réfère aux effets macro de la migration qui ne peuvent surgir qu'à long terme et la seconde correspond à la durée de séjour de l'immigrant. Cette durée est en relation directe avec son intégration dans une nouvelle société.

Piché inventorie autant de facteurs. Des facteurs du type A se référant au contexte mondial affectant les pays d'origine ainsi que les pays de destination. Parmi ces facteurs, nous citons ceux liés aux relations internationales, aux rapports entre les pays Nord-Sud, aux politiques extérieures, à la mondialisation et au Transnationalisme. Ces facteurs sont déterminants dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil. Ils permettent de gouverner en même temps les conditions de départ appelées facteurs de type B (contexte dans la société d'origine) et les politiques de sélection nommées facteurs de type C (contexte dans la société d'accueil). Les facteurs de type B sont soumis à une catégorisation qui présente trois sous-types :

- Les facteurs macro-structurels B1 tels que les niveaux de développement, d'industrialisation, d'urbanisation et de scolarisation ; les systèmes politiques ; les politiques de l'État affectant les migrations... ;
- Les facteurs micro-individuels de type B2 inhérents au capital humain (l'éducation, la qualification professionnelle, l'expérience de travail), aux origines sociales et aux caractéristiques démographiques ;
- Les variables réseaux/capital social B3 qui sont manifestement les conditions dans lesquelles s'opère la migration à savoir la famille, les réseaux formels (les communautés ethniques, les syndicats, les associations patronales, etc.) et les réseaux informels (les amis, les intermédiaires...).

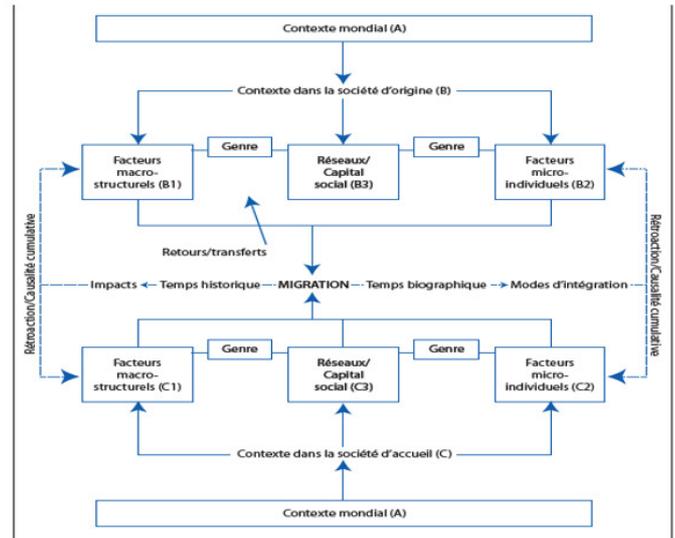
Ces facteurs sont les composantes de ce qu'on nomme le capital social. Quant au contexte dans la société d'accueil, les facteurs de type C sont les mêmes que ceux relatés au contexte dans la société d'origine. Les facteurs macro-structurels de type C1 qui sont les conditions économiques et démographiques, la segmentation du marché de travail, le degré de pluralisme, les niveaux de discrimination, d'urbanisation et de stratification, les politiques gouvernementales et, en particulier, la demande de main-d'œuvre et les politiques d'immigration.

Les facteurs micro-individuels de type C2 qui ressemblent à ceux de type B2. Pourtant, les facteurs C2 doivent être négociés dans le pays d'accueil. Un autre facteur décisif à l'intégration de l'immigrant concerne son statut qui serait pris en considération

Les variables réseau/capital social de type C3 nous mènent vers les mêmes facteurs mentionnés à ceux de type B3. La

seule distinction est liée au fait que ces facteurs se réalisent dans un processus d'intégration.

Ce modèle pluriel met l'accent sur le facteur genre qui se situe d'une part entre les facteurs réseau micro-individuels et d'autre part entre les facteurs réseau et les facteurs macro-structurels ; ce facteur genre est présent dans la société d'origine et la société d'accueil notamment sur le plan des rapports hommes-femmes et la division du travail selon le genre. Piché, dans son modèle, inclut davantage la notion de causalité cumulative (les effets de rétroaction sur les sociétés d'origine et d'accueil) présentée par une flèche de retour vers la société d'origine, cette notion tient compte des réalités migratoires telle que la migration dite circulaire et temporaire.



Source : Les théories de la migration, Piché V., (2013)

Figure 4: Le cadre conceptuel réadapté par Piché V.

Notre analyse permet d'identifier les principaux critères qui conditionnent la prise de décision et les intentions migratoires. Il paraît, en regard des approches étudiées, que l'approche plurielle de Massey et al. (1993 ; 1994) se justifie. Pour Ndione (2007) : « Il est aujourd'hui admis que la volonté et la capacité de migrer à l'étranger résultent à la fois de la personnalité et des trajectoires socio-économiques du candidat migrant, de l'environnement produit par son ménage et sa communauté de référence, des circuits d'information auxquels il est exposé, des réseaux migratoires et des contextes politiques et économiques du pays d'accueil ».

La cohérence d'ensemble ne peut se présenter dans la théorie plurielle de la migration. Mais, elle s'avère plus souple pour rendre compte de la complexité et de la diversité des phénomènes étudiés.

E. Le système d'enseignement supérieur en tant que facteur macro-structurel

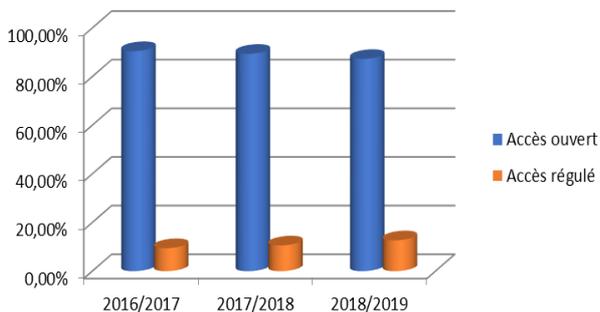
L'avènement de la charte nationale de l'éducation et de la formation en 2000 suite aux directives du feu sa majesté Hassan II a constitué une volonté à l'unanimité de procéder à une réforme dont les étapes se sont succédées (le plan d'urgence (2009-2012) et la vision stratégique (2015-2030)). La priorité d'une telle réforme concerne la démocratisation de l'enseignement dans le but d'augmenter le taux de scolarisation par des mesures telles que la structuration de l'enseignement préscolaire, l'abaissement de l'âge d'accès à

l'enseignement primaire (6 ans au lieu de 7 ans), la généralisation de la scolarisation obligatoire jusqu'à 15 ans... Cette réforme a reconnu l'enseignement privé comme partenaire principal à l'atteinte de ces objectifs.

Les principaux axes de réformes de l'enseignement universitaire sont la réorganisation de l'architecture pédagogique, la restructuration des enseignements et la rénovation des contenus de formation. De plus, la mise en place de l'architecture pédagogique LMD permet à notre système de s'inscrire dans la structure européenne de l'enseignement supérieur.

En effet, l'élévation du niveau d'éducation et de formation aggrave les inégalités sociales dans une situation où il y a eu prolifération des diplômés. Selon le rapport annuel CSEFRS (2008) « pour décrocher un poste il faut au préalable investir, après le baccalauréat, dans une formation de qualité coûteuse. Or, seules les familles aisées sont capables d'offrir à leurs enfants une telle formation. »

Afin d'adapter le modèle de Piché à notre contexte, une analyse du système d'enseignement supérieur marocain, en tant que système macro-structurel, est la pierre angulaire de ce modèle. La dissection se concentre sur la procédure d'admission aux écoles et aux universités. Nous distinguons les écoles et quelques universités à accès régulé et autres à accès ouvert. Cet état des lieux contraint nos bacheliers à opter soit pour les universités à accès ouvert soit pour des écoles et des universités à l'étranger.



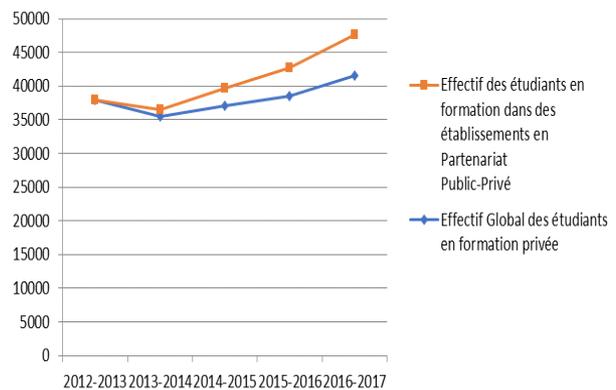
Source : Elaboré par nous-même
Graphique 1 : répartition des étudiants par parcours universitaire

Les statistiques du site officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mettent en lumière ce constat. En se référant aux années universitaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, nous constatons une légère diminution du parcours à accès ouvert au profit du parcours à accès régulé. Il est de 90,52% (9,48% à accès régulé) 89,4% (10,6% à accès régulé) et 87,29% (12,71% à accès régulé) respectivement selon les années. Donc, l'université marocaine a lourdement pâti de la dichotomie de son système : accès ouvert (non régulé) et accès régulé (CSEFRS, 2018)

Le système d'enseignement supérieur marocain est sélectif. Il opère une sélection basée sur des seuils de présélection élevés pour passer les concours d'entrée. Les bacheliers(ères) ne réussissant pas ces concours se trouvent devant le choix entre la poursuite de leurs études aux universités à accès ouvert ou bien les universités étrangères. Le rapport du CSEFRS soutient cette idée en précisant que : « le système régulé reçoit les meilleurs étudiants sur la base de leurs notes du baccalauréat et du passage obligé par un concours. Cette

sélection permet d'extraire les meilleurs et de conduire la majorité du flux restant vers le système ouvert ».

Notre système d'enseignement supérieur a connu un développement soutenu depuis 2010 suite à l'adoption des textes relatifs aux établissements privés (universités et facultés privées) et à l'équivalence des diplômes. Le secteur a ensuite connu une deuxième vague de développement en 2014-2015 suite à la formalisation de la reconnaissance par l'État des établissements privés et de leurs diplômes. Un intérêt qui se déclare et qui s'opère par le ministère de tutelle en facilitant les procédures de reconnaissance des écoles privées qui répondent aux critères d'éligibilité et par l'institutionnalisation de l'approche partenariale entre l'État et les acteurs socio-économiques dans le cadre du partenariat public-privé (PPP). Le nombre des établissements qui ont pris reconnaissance ainsi que ceux en cours de probation est en hausse.



Source : www.enssup.gov.ma
Graphique 2 : l'effectif des étudiants à l'enseignement supérieur privé

Les effectifs des étudiants inscrits dans des établissements relevant d'un partenariat public privé (PPP) ont bondi de 1047 à 6030 étudiants entre 2014 et 2017, soit une progression annuelle moyenne de 79%. En outre, les effectifs des étudiants en formation à l'enseignement supérieur privé ont augmenté de 10% entre 2013 et 2017.

Notre cadre conceptuel, inspiré de Piché V., englobera les facteurs micro-individuels, les facteurs macro-structurels et les variables réseau/capital social tout en reliant la société d'origine (le Maroc) et la société d'accueil (pays de destination) où ces facteurs sont présents dans les deux lieux mais deux processus se déroulent en déphasage. Le premier est la prise de décision au pays d'origine (le Maroc), le second est le processus d'intégration, tout en introduisant la notion de causalité cumulative impactant les deux lieux par le biais des réseaux notamment informels tels que les membres de famille, les amis émigrés...

La conception théorique reconnaît le rôle primordial des réseaux dans la migration en visualisant la procédure d'étude à un pays pour les émigrants potentiels. On distingue les réseaux formels tels que les bureaux intermédiaires, campus France au Maroc et les représentants des consulats au Maroc qui s'occupent de la procédure d'inscription et d'admission ; ce modèle est ouvert aux dimensions économiques, politiques affectant les possibilités de migration.

Le modèle réadapté incorpore les facteurs d'attraction du lieu de destination et les facteurs de répulsion du lieu d'origine (Le Maroc). L'émigrant potentiel évalue les caractéristiques du Maroc par rapport aux autres du pays de destination en

commençant par une comparaison des deux systèmes d'enseignement supérieur ainsi que les opportunités d'embauche. Il collecte de l'information via les réseaux précités à propos de la qualité du diplôme obtenu au Maroc (la reconnaissance du diplôme et son équivalence) ainsi qu'au pays qui l'offre notamment pour l'émigrant qui a l'intention de ne pas revenir au Maroc. L'information collectée concerne aussi les conditions de vie, les facilités d'intégration dans la société au pays de destination. Une telle comparaison peut se faire entre les différents pays de destination, au niveau des facteurs d'attraction du pays lui-même et ce que procure son système d'enseignement supérieur avant que l'individu prenne sa décision concernant le pays à choisir.

La notion de causalité cumulative nous renvoie au rôle des réseaux informels. Les amis émigrés ou les membres de la famille représentent la qualité d'ambassadeur des pays où ils poursuivent leurs études. Ils permettent d'éclaircir la vision chez l'émigrant potentiel d'autant que les réseaux formels qui subsistent au Maroc orientent nos jeunes marocains candidats à l'émigration et répondent à leur interrogation.

A l'instar du modèle de Piché, notre modèle intègre l'aspect genre en tant que paramètre présent dans l'émigration. Certes, cet aspect influence la part des étudiants émigrants dans l'ensemble des flux migratoires. La discrimination entre le garçon et la fille est liée à la famille (la fille ne peut pas se débrouiller seule loin de sa famille, le garçon doit émigrer au lieu de la fille...). Le mécanisme de prise de décision de l'étudiant marocain s'expliquera par une approche plurielle.

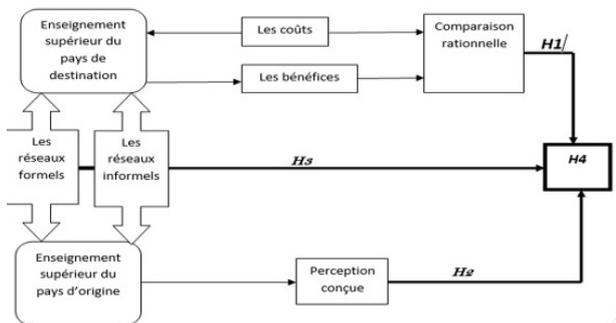


Figure 5 : processus de prise de décision de l'étudiant marocain

III. PERCEPTION DES ETUDIANTS DE LA VILLE DE KHOURIBGA POUR L'ETUDE A L'ETRANGER

Afin d'analyser la perception des étudiants de la ville de Khouribga pour l'étude à l'étranger, un questionnaire a été élaboré et remis aux étudiants de la ville de Khouribga. Ce questionnaire a ciblé 200 étudiants. Ce choix se justifie par l'accessibilité de l'échantillon ; sa structure a été élaborée en respectant le pourcentage de chaque filière dans l'effectif total des étudiants à la FPK. Donc, on a utilisé l'échantillonnage stratifié en tant que méthodes d'échantillonnage. Le média de recueil que nous avons adopté pour la distribution du questionnaire est celle de face à face. Ceci nous a permis d'expliquer le but de l'enquête ainsi que celui de chaque question pour leur faciliter la réponse et mieux comprendre la raison, les moyens et les procédures utilisées tout en récupérant immédiatement le questionnaire.

Le questionnaire contient 49 questions classées par 5 thèmes : caractéristiques de l'échantillon, l'émigrant et ses motifs personnels : coûts et bénéfices, l'émigrant et le système d'enseignement supérieur marocain, l'émigrant et le système

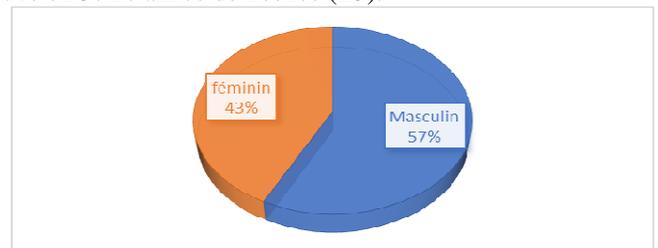
d'enseignement supérieur du pays de destination ; et l'émigrant et sa décision de rester à l'étranger ou revenir au Maroc.

Quant à la méthodologie, la présente étude s'est basée sur une approche hypothético-déductive à travers la formulation des hypothèses issues des différentes théories migratoires. Elles ont constitué les pistes d'une enquête par questionnaire semi-directif.

A. Caractéristiques de l'échantillon

Pour les caractéristiques socio-démographiques des répondants, 57% sont des hommes contre 43% des femmes. La représentativité en termes de catégories d'âges, montre que 58% des enquêtés appartiennent à la tranche d'âge allant de 20 à 22 ans et 25 % des enquêtés sont des jeunes de [22- 24] ans.

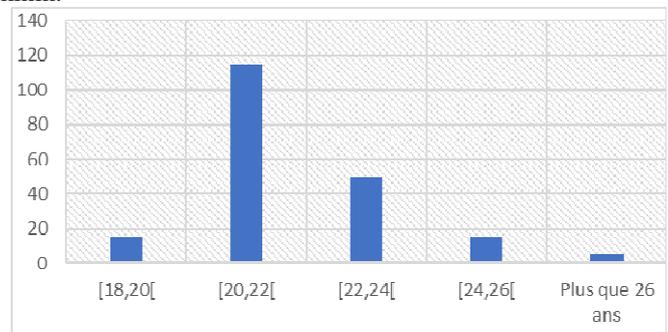
La majorité des enquêtés appartiennent à la filière science économique (67%). On souligne que 35% des enquêtés ont obtenu le baccalauréat en 2015 et 2016. 37,5 % des étudiants ont obtenu une note qui varie entre 12-14 tandis que 42,5% se trouve en 3ème année de licence (L3).



Source : résultats de l'étude

Graphique 3 : Répartition par sexe

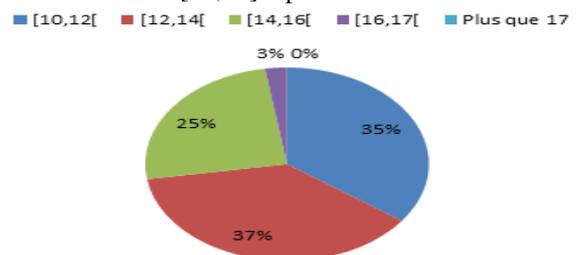
Les résultats illustrés dans ce graphique, montrent que le sexe masculin est dominant par 57% contre 43% du sexe féminin.



Source : résultats de l'étude

Graphique 4 : Répartition par âge

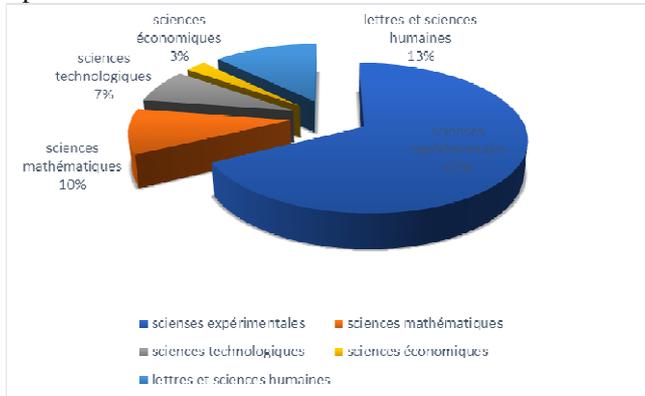
La tranche d'âge prédominante des étudiants participant à cette enquête est celle de [20,22], avec un pourcentage de 60%. Pourtant la tranche de [22,24] représente 25% étudiants.



Source : résultats de l'étude

Graphique 5 : Répartition par note du baccalauréat.

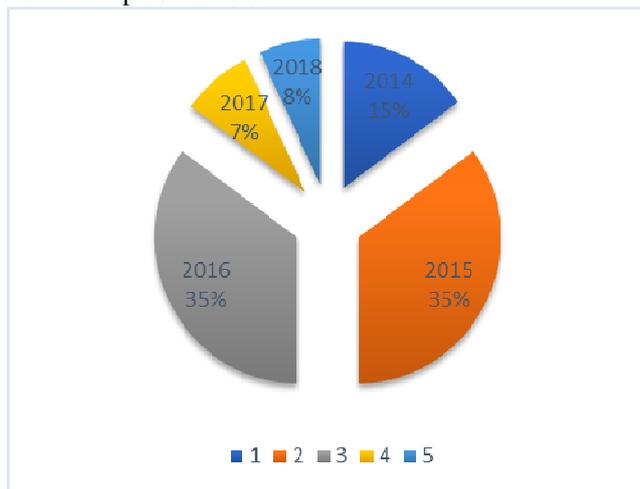
Les résultats issus de cette enquête révèlent que 37% des étudiants ont une moyenne générale comprise entre 12 et 14. La moyenne générale du baccalauréat se situe entre 10 et 12 pour 35% des étudiants. La moyenne générale qui dépasse 14 et qui est inférieure à 16 est obtenu par 25% des étudiants. La catégorie des étudiants, qui ont une moyenne générale comprise entre 16 et 17 est de 3 % des étudiants.



Source : résultats de l'étude

Graphique 6 : Répartition par filière du cycle de baccalauréat

Le critère de la filière du baccalauréat a fait ressortir qu'il y a 67% des étudiants qui sont issus de la filière sciences expérimentales. Ceci s'explique par les seuils de présélection élevés de la quasi-totalité des écoles vis-à-vis de cette filière et par conséquent leur voie reste les facultés d'accès ouvert. 10% des étudiants sont issus des sciences mathématiques, 7% des sciences technologiques et 3% des sciences économiques. Ces chiffres s'expliquent par le fait que ces filières sont dites spéciales (l'accès à ces filières ne se fait qu'à la première année du baccalauréat après une présélection sur la base des notes du premier semestre du tronc commun) contrairement à la filière sciences expérimentales qui est une filière normale ouverte et accessible pour tous les élèves sans aucune procédure de présélection.

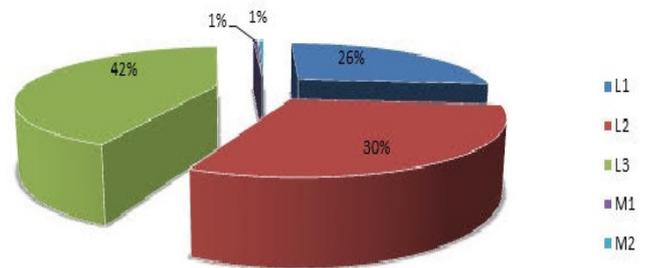


Source : résultats de l'étude

Graphique 7 : Répartition par année d'obtention du baccalauréat

La répartition des étudiants selon l'année d'obtention du baccalauréat illustre bien que les bacheliers et les bachelières de 2015 ont une part égale que ceux de 2016 qui vaut 35% de la totalité des étudiants. La part de la promotion de 2014 est de 15% et les parts en pourcentage des deux promotions de 2017 et 2018 sont respectivement 7% et 8%. Les chiffres nous renseignent que les étudiants (50%) n'arrivent pas à terminer

leurs études fondamentales dans les délais prévus à savoir trois ans pour l'obtention d'une licence fondamentale.



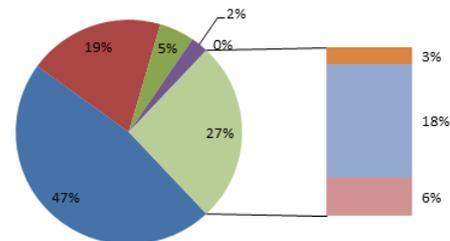
Source : résultats de l'étude

Graphique 8 : Répartition par année d'étude universitaire courante.

Les réponses collectées pour la répartition des étudiants selon l'année universitaire courante se présentent comme suit : 42% des étudiants sont en L 3, 30% sont en L 2, 26% sont en L1 et 1% du master vu le faible effectif de ses étudiants dans l'effectif global des étudiants (0,96%).

B. L'émigrant et ses motifs personnels : coûts et bénéfices

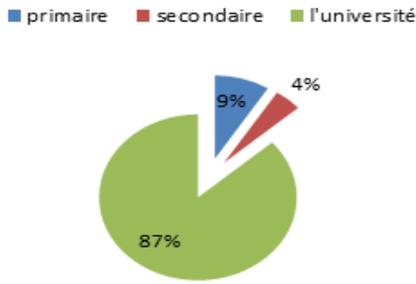
■ France ■ Italie ■ Espagne ■ Allemagne ■ Russie ■ Ukraine ■ Canada ■ Turquie



Source : résultats de l'étude

Graphique 9 : choix de pays de destination

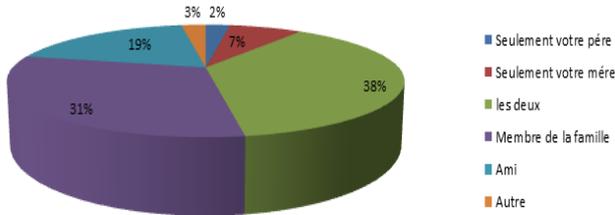
Le graphe ci-présent met en exergue la part qu'accapare la France comme pays de destination (47%). Un tel choix prépondérant s'explique par les liens historiques entre notre pays et la France et le rapprochement pédagogique sur le plan de cursus et structure entre les deux systèmes d'enseignement des deux pays. L'Italie (27%) vient en deuxième position vu les facilités d'intégration dans ce pays. Les émigrés dans ce pays sont soutenus par leurs réseaux facilitant ainsi l'émigration pour nos jeunes en leur offrant toutes les informations nécessaires (l'approche par réseau). Les étudiants qui ont opté pour le Canada sont de l'ordre de 18 %. Ceci est dû aux facilités d'intégration dans ce pays, la possibilité d'étude en français ainsi que le rôle des réseaux d'amis et membres de famille se portant comme des nœuds entre nos jeunes et ce pays. La Turquie, l'Espagne et l'Ukraine commencent à susciter l'intérêt de nos étudiants suite à la signature des pactes de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Par contre la Russie n'intéresse pas, jusqu'à présent, nos jeunes malgré les pactes de coopération et les bourses octroyées.



Source : résultats de l'étude

Graphique 10 : Emergence de l'intention d'émigrer

Selon les résultats de l'étude, l'idée de partir à l'étranger pour étudier s'est émergée récemment lors de l'étude à l'université pour la majorité des étudiant (87%). Seulement 4% des étudiants ont proclamé que cette idée a été préconstruite dès la phase du secondaire et 9% qu'ils ont cette idée depuis le primaire.

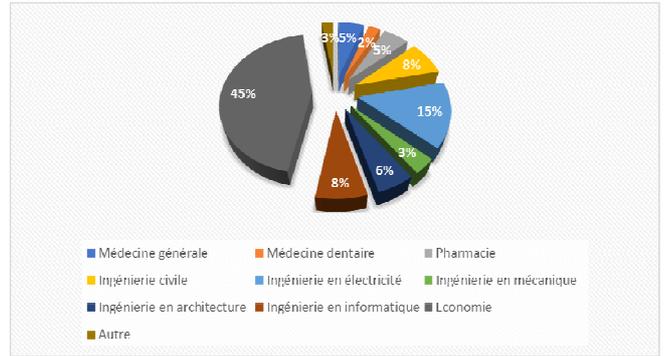


Source : résultats de l'étude

Graphique 11 : personne de soutien pour l'étude à l'étranger

Le soutien de la famille est l'un des facteurs incitatifs qui consolide l'intention à la migration. Le soutien des parents est un fait marquant pour 38% des étudiants. 31% des enquêtés sont soutenus par un membre de la famille autre que les parents. Les amis assurent le soutien de 19% des étudiants. L'avis de la mère est favorable pour 7% des étudiants tandis que le père joue ce rôle pour 2% des étudiants.

Selon l'approche de la « nouvelle économie de la migration », les décisions migratoires font partie de la stratégie familiale de la gestion et de partage des risques (la famille comme unité décisionnelle). Donc, la migration appartient au contexte familial plutôt qu'individuel soulignant ainsi l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille (Stark, 1991). Ceci fait introduire un troisième niveau d'analyse : le niveau « méso » constitué par la famille et le ménage qui revêt un caractère de sécurité sociale. Cette approche accorde une place importante aux femmes, en particulier en ce qui concerne leur rôle dans les réseaux migratoires (Piché, 2013b).

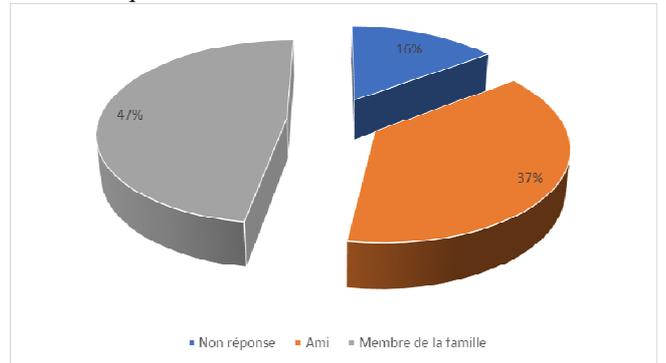


Source : résultats de l'étude

Graphique 12 : domaine d'étude ciblé au pays de destination

Les réponses collectées pour le domaine d'étude ciblé aux pays de destination se présentent comme suit : 45% des étudiants enquêtés voudraient poursuivre leurs études en économie. Cette part importante s'explique par la perception des étudiants concernant les possibilités d'intégration au marché du travail que ce soit au Maroc ou dans les pays de destination. 15% de nos jeunes cibleraient l'ingénierie en électricité. Les autres domaines ont des parts presque égaux sauf l'ingénierie en mécanique et la médecine dentaire qui ont enregistré respectivement 3%, 2%. 3% des étudiants envisagent d'étudier d'autres disciplines sans préciser lesquelles.

La quasi-totalité des étudiants (94%) ont avoué la reconnaissance du diplôme visé au Maroc et seulement 6% de l'échantillon qui ont nié cette reconnaissance.

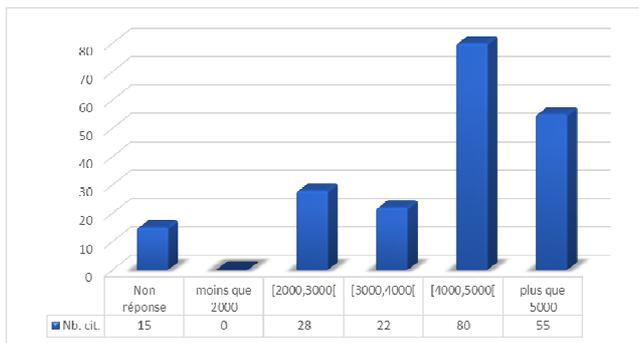


Source : résultats de l'étude

Graphique 13 : identité de la personne travaillant par le diplôme visé au Maroc

84% des étudiants déclarent la connaissance d'une personne travaillant à l'étranger avec le diplôme visé par le migrant potentiel. Cette personne est un ami ou un membre respectivement pour 47% et 37% des enquêtés. Seulement 16% des étudiants qui ne connaissent aucune personne.

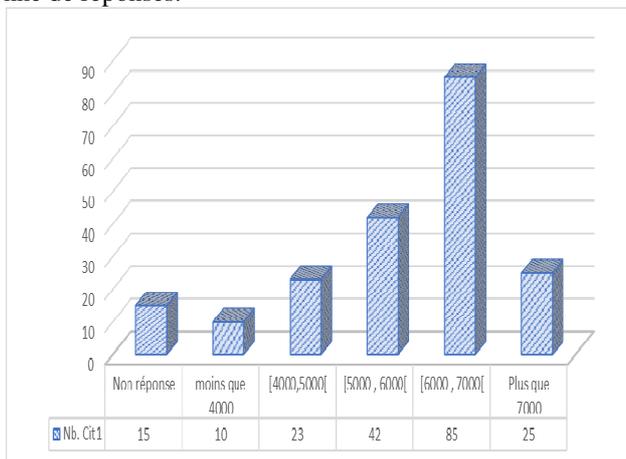
Selon les résultats de l'enquête, 92% des étudiants connaissant les frais d'inscription au pays de destination par conséquent la tendance à migrer se base sur une connaissance des coûts pour aboutir à une décision rationnelle.



Source : résultats de l'étude

Graphique 14 : appréciation des frais de scolarisation au pays de destination

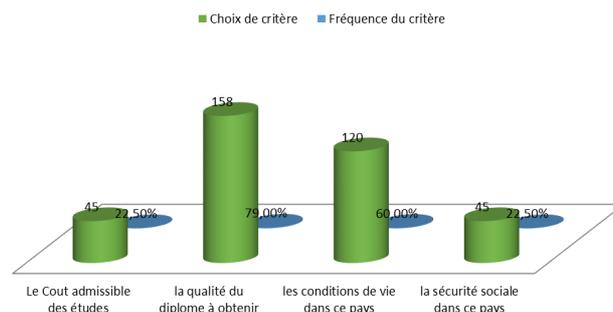
Suite aux informations des étudiants, les frais de scolarisation peuvent varier entre 4000 et 5000 dh pour 40% d'entre eux. 27,5% des interrogés estiment que ces frais peuvent être supérieurs à 5000DH. Les frais peuvent se situer entre 2000 et 3000 DH pour 14 % des étudiants. 11% des étudiants comptent assumer des frais qui varient entre 3000 et 4000 DH. Les frais de scolarisation ne peuvent être inférieurs à 2000 DH pour tous les étudiants tandis que 7,5% n'ont pas donné de réponses.



Source : résultats de l'étude

Graphique 14 : appréciation du coût mensuel des études au pays de destination

La tendance significative qu'on peut relever est qu'en moyenne 42% des étudiants enquêtés situent le montant mensuel qu'ils devraient avoir entre 6000DH et 7000DH. Le coût des études est supérieur à 7000 DH par mois pour 12,5% des étudiants. 21% des étudiants estiment avoir besoin d'un montant qui varie entre 5000 et 6000 DH. Un montant inférieur à 4000 ou bien situant entre 4000 et 5000 est respectivement la réponse de 5% et 11,5%. 96% des étudiants ont déclaré qu'ils sont satisfaits de leur choix quant au pays de destination, la satisfaction est un facteur psychologique qui rationalise la décision du migrant potentiel.



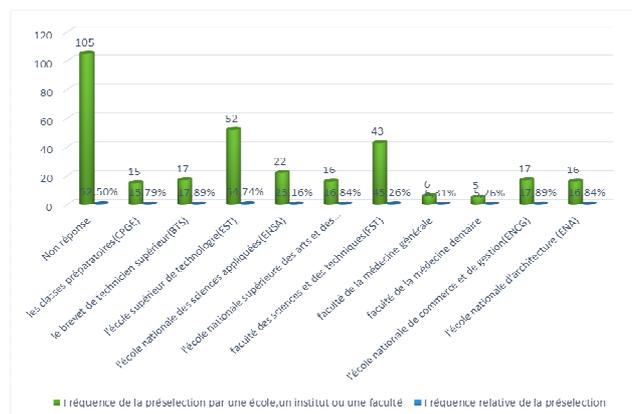
Source : résultats de l'étude

Graphique 15 : critères de choix du pays de destination

La décision du migrant se base sur une décision rationnelle qui confronte les coûts et les bénéfices. Les résultats de l'étude illustrent les critères sur lesquels s'appuie le migrant pour que ladite décision soit rationnelle. La qualité du diplôme à obtenir au pays de destination est un critère de choix pour 79% des étudiants. Ce chiffre prédit que presque 8 parmi 10 personnes valorisent ce critère en le considérant décisif lors d'un choix rationnel.

Le critère des conditions de vie dans le pays de destination est important pour 60% des interrogés. Ce critère se classe en deuxième position soutenant ainsi la rationalité de l'individu vis-à-vis de sa décision car il a donné une priorité au diplôme puis aux conditions de vie. Les deux critères restants (le coût admissible des études et la sécurité dans ce pays) ont eu le même pourcentage qui est de 22,5%. En fait, le coût des études est élevé dans la plupart des pays d'accueil comme on l'a vu. De plus, la totalité des pays de destination ont une sécurité sociale. En bref, ce sont les deux premiers critères qui préoccupent nos jeunes migrants.

C. L'émigrant et le système d'enseignement supérieur marocain

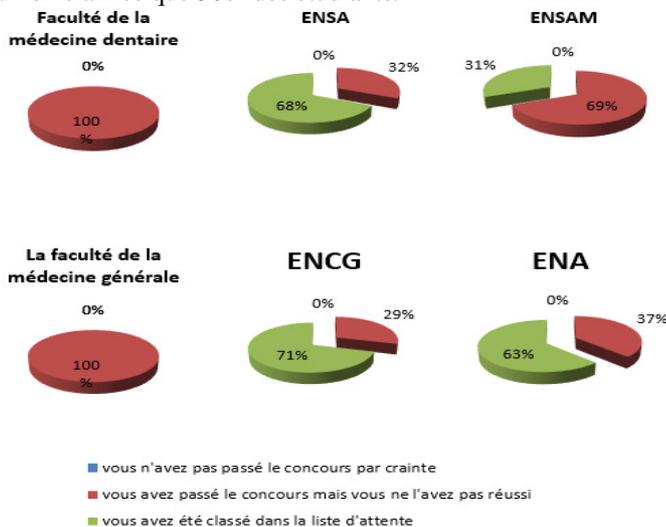


Source : résultats de l'étude

Graphique 16 : répartition des étudiants selon la présélection par une école, un institut ou une faculté

A première vue, le constat de notre analyse est que 52,5% des étudiants n'ont été sélectionnés par aucune école, institut ou faculté à accès régulier. 54,74% et 45,26% des étudiants sont respectivement sélectionnés par l'EST et FST. Les écoles (CPGE, BTS, ENSAM, ENCG et ENA) ont atteint des parts presque égales qui se situent entre 15% et 18%. La faculté de la médecine générale et la faculté de la médecine dentaire ont enregistré respectivement 6,31% et 5,26%. Ces

faibles pourcentages s'expliquent évidemment par le seuil élevé de ces facultés. L'ENSA a eu 23,16%. D'autres écoles (ISIC, APESA) n'ont été pas déclarés par les enquêtés. Ceci s'explique d'une part par leur seuil de présélection élevé et d'autre part surtout pour l'APESA qui n'accepte au passage en deuxième année que 50% des étudiants.

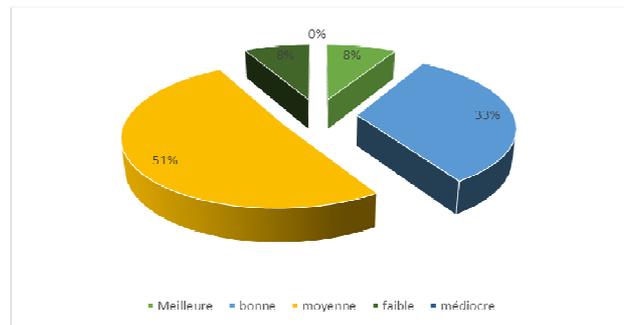


Source : résultats de l'étude

Graphique 17 : répartition des étudiants par raison de non admissibilité à une école ou faculté à accès régulé

Selon l'enquête effectuée, 100% des étudiants, qui ont passé le concours de la faculté de la médecine dentaire et la faculté de la médecine générale, n'ont pas réussi à accrocher une place. 68% des étudiants, qui ont passé le concours de l'ENSA, ont été classés dans la liste d'attente et 32% parmi eux ne l'ont pas réussi. Concernant le concours de l'ENSAM, 69% des étudiants l'ayant passé, ne l'ont pas réussi tandis que 31% ont été classés dans la liste d'attente. 71% des étudiants ont été classés dans la liste d'attente de l'ENCG alors que seulement 29% n'ont pas réussi le concours. Pour le concours de l'ENA, 63% des étudiants, qui l'ont passé, ont été classés dans la liste d'attente et 37% ne l'ont pas réussi.

Ces résultats confortent l'idée abordée concernant la sélectivité de notre système d'enseignement supérieur. De plus, les écoles, les instituts et les facultés à accès régulé imposent des seuils de sélection élevés qui privent une grande masse d'étudiants de la possibilité de passer le concours. Il faut noter aussi que le nombre de bacheliers ne cesse d'augmenter ces dernières années. Donc, le parcours à accès régulé ne peut absorber cette masse. De ce fait, cette catégorie a le choix entre trois voies : le premier est les facultés à accès ouvert ou les écoles et les instituts dont le seuil est moins élevé (BTS, EST, ESTA...) le second est de partir à l'étranger et le troisième est d'opter pour une école privée.

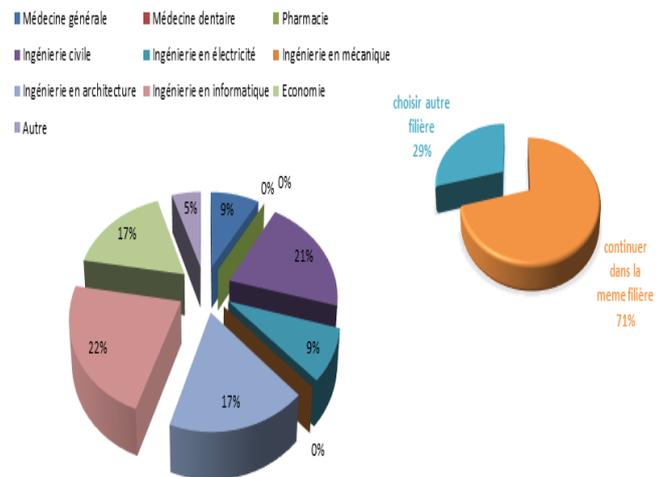


Source : résultats de l'étude

Graphique 18 : Appréciation de la qualité d'enseignement supérieurs national

Selon les résultats de l'étude, 51% des étudiants ont jugé que la qualité d'enseignement dispensé est moyenne tandis que 33% la jugent bonne. 8% de nos jeunes considèrent notre système comme faible et aussi médiocre.

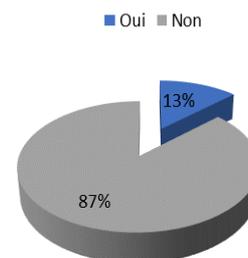
Concernant la réintégration au marché du travail par les diplômés visés au Maroc, 68% des étudiants ont répondu positivement. En revanche, les étudiants enquêtés ont l'intention de partir à l'étranger.



Source : résultats de l'étude

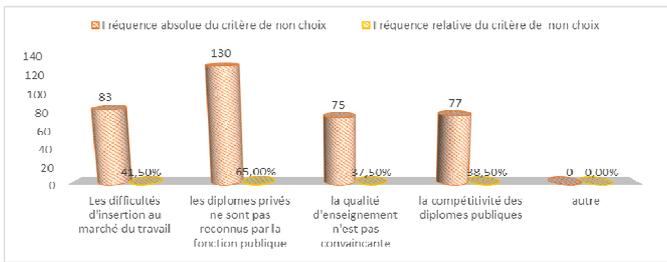
Graphique 19 : choix de la filière à l'étranger

71% des étudiants déclarent vouloir étudier à l'étranger dans la même filière que celle courante et 29% ont l'intention de changer de filière. Les domaines de ce nouveau choix se présentent comme suit : 22% pour l'ingénierie informatique, 21% pour l'ingénierie civile, 17% pour l'économie et l'ingénierie en architecture, 9% pour l'ingénierie en mécanique et la médecine générale. La pharmacie, la médecine dentaire et l'ingénierie mécanique ne présentent pas une opportunité pour nos jeunes.



Source : résultats de l'étude

Graphique 20 : La possibilité d’opter pour une école privée

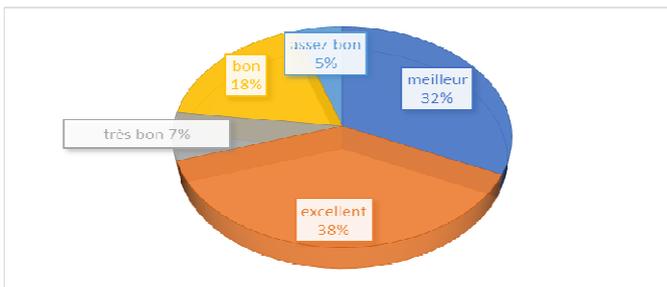


Source : résultats de l'étude

Graphique 21 : motifs du refus de l'enseignement supérieur privé

Selon l'enquête effectuée, 87% des étudiants refusent de poursuivre leurs études dans une école privée. Les réponses collectées pour les motifs de ce refus se présentent comme suit : 65% des étudiants avancent que les diplômes des écoles privées ne sont pas reconnus par la fonction publique. 44,5% des étudiants voient que ce sont les difficultés d'insertion au marché du travail qui freinent leur choix. Ce refus est raisonné aussi par la qualité non convaincante de l'enseignement privé (37,5%) ainsi que la compétitivité des diplômes publics (38,5%).

D. L'émigrant et le système d'enseignement supérieur du pays de destination

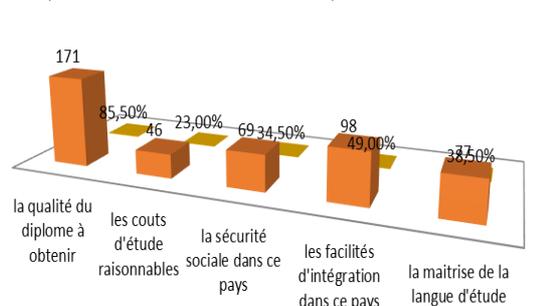


Source : résultats de l'étude

Graphique 22 : L'appréciation de l'enseignement supérieur du pays de destination par le migrant potentiel

En ce qui concerne l'évaluation de la qualité d'enseignement supérieur du pays de destination : 38% voient que ce système est excellent, 32% l'apprécient étant le meilleur, 18% le qualifient de bon tandis que 7% et 5% des étudiants l'évaluent respectivement de très bon et assez bon. En définitive les étudiants sont satisfaits quant à leur choix sur le plan de la qualité d'enseignement du pays d'accueil.

Graphique 23 : Les critères du choix de l'enseignement supérieur étranger



Source : résultats de l'étude

Graphique 23 : Les critères du choix de l'enseignement supérieur étranger

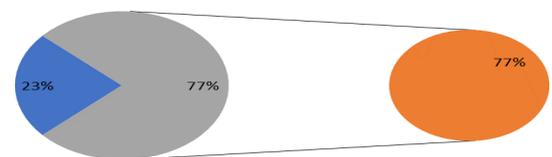
Suite aux résultats de l'enquête, 85,5% des étudiants ont répondu que leur choix est raisonné par la qualité du diplôme à obtenir ; alors que 49% des enquêtés s'intéressent plutôt au critère des facilités d'intégration dans le pays de destination. La maîtrise de la langue d'étude comme critère entrant dans le choix de l'enseignement supérieur étranger conditionne l'avis de 38,5% des étudiants. 34,5% et 23% des étudiants ont respectivement opté pour le critère de la sécurité sociale dans ce pays et les coûts des études raisonnables. Ces critères ont eu des fréquences modérées du fait que la plupart des pays d'accueil se dotent d'une sécurité sociale au profit des étudiants et les coûts sont sensiblement élevés notamment en France qui a augmenté les frais d'inscription.

Le migrant potentiel collecte toute information qui l'aide à faire un bon choix. Les sources d'information peuvent être les réseaux informels (ami(e), membre de la famille) qui ont enregistré, selon l'enquête, un pourcentage de 81%. Donc, plus que les trois quarts des étudiants font recours à leurs amis ou membre de famille résidant au pays de destination car ces derniers aident les migrants potentiels à avoir une vision globale (vie estudiantine, coût de vie, difficultés à rencontrer...) sur le pays de destination. Les réseaux formels tel qu'un site officiel de l'université ou l'école à choisir, un bureau ou campus intermédiaire au Maroc et les représentants du consulat au Maroc ont atteint respectivement des fréquences de 41,5%, 3,5% et 9%. En fait, les étudiants utilisent les sites officiels pour avoir une information d'ordre pédagogique (cursus, parcours universitaire...) ou toute autre information susceptible de l'assister dans son choix du pays de destination. La part faible des bureaux et des consulats (3,5% et 9%) s'explique par le fait que les lieux des consulats et des représentants sont loin et les étudiants ne s'orientent vers ces derniers qu'au moment de l'obtention du visa.

E. L'émigrant et sa décision de rester à l'étranger ou revenir au Maroc

Selon les résultats de l'étude, 92% des étudiants, candidats à la migration, connaissent une personne dans le pays de destination car ceci les aide à avoir des informations comme nous l'avons vu. L'identité de personne source d'information a été subdivisée en deux parts sensiblement égales : 53% des étudiants font référence à un membre de famille et 47% des étudiants font recours à leur ami(e).

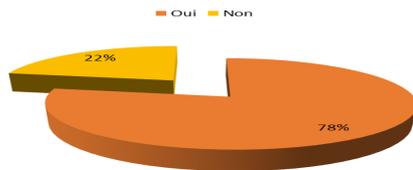
Graphique 24 : L'intention préalable de la personne émigrée



Source : résultats de l'étude

Graphique 24 : L'intention préalable de la personne émigrée

77% des étudiants avouent que la personne, qu'ils connaissent, a pu s'installer définitivement à l'étranger et leur étude était un moyen pour y rester.



Source : résultats de l'étude
Graphique 25 : La décision de revenir au Maroc après la fin des études à l'étranger

Quant aux étudiants enquêtés, 78% déclarent qu'ils n'ont pas l'intention de revenir au Maroc. Les résultats obtenus ont pu révéler un phénomène qui doit être élucidé davantage. Il y a une tendance quasi-totale vers la migration. Elle est initiée par le motif d'étude qui est utilisé afin de migrer car c'est un outil qui aboutit à une migration légale au lieu de procéder par une migration illégale à tout prix.

La décision du non-retour des étudiants s'explique par les conditions, qui se qualifient meilleures, des pays de destination par rapport aux pays de départ. Un déséquilibre qui génère des flux migratoires facilités par les réseaux d'amis, des membres de familles qui aplanissent les risques liés à la migration pour rationaliser la décision de migrer à l'échelle individuelle.

F. Analyse et discussion des résultats

La rationalité du migrant concourt à faire une pesette des coûts et des bénéfices qui résultent d'une migration potentielle. 75% des étudiants enquêtés connaissent les montants réels des frais de scolarisation et le montant mensuel qu'ils doivent avoir. Ils collectent les informations complémentaires qui les assistent à la prise de décision auprès de leurs amis ou membres de la famille. Une telle rationalité réside dans leur satisfaction exprimée qui a pu atteindre 96%.

La satisfaction est motivée par des critères rationalisant le choix notamment celui de la qualité du diplôme à obtenir. Ce critère conjugué avec autres critères (le coût admissible des études et la sécurité sociale dans le pays de destination) et la connaissance préalable des frais de scolarisation confirment notre première hypothèse. Donc, les coûts et les bénéfices appréciés par l'émigrant vis-à-vis de son étude à l'étranger ont un rôle consistant dans la prise de décision.

La première approche explicative des migrations (années 1950-60) se concentre sur la prise de décision individuelle. L'individu, avant de prendre une décision de quitter son lieu de résidence, examine les coûts de même que les bénéfices reliés à la migration potentielle afin d'améliorer son niveau de vie tout en espérant de trouver de meilleurs revenus (modèle « push-pull »; voir Lee, 1966). L'approche micro-individuelle se base sur les caractéristiques individuelles résumées dans le concept de capital humain. La décision de migrer est donc liée aux « compétences » mesurées par l'éducation et l'expérience de travail.

L'enseignement supérieur marocain subdivise les bacheliers et les bachelières en quatre catégories. Une catégorie est admise aux grandes écoles (ENSA, ENSAM, ENCG, ISIC, ENAM, APESA, faculté de la médecine générale...). La deuxième s'orientant vers les écoles dont le seuil de présélection est moins élevé (ISTA, EST, FST...). La troisième se trouve dans l'obligation de choisir des filières dans les facultés à accès ouvert. La quatrième opte pour les écoles privées.

Cette catégorisation est consciemment connue par les étudiants. 52,5% des étudiants enquêtés n'ont été sélectionnés par aucune école, institut ou faculté à accès régulier. La majorité qui reste a été sélectionnée par des écoles dont le seuil est moins élevé. Pourtant, les étudiants n'apprécient pas ces écoles vu que l'étude s'étale sur 2 ans. Ils déclarent qu'il est mieux de postuler directement pour une licence au lieu d'un DEUG ou DEUP d'après leurs propos lors des entretiens. Certains étudiants ont pu passer le concours des grandes écoles, dont le seuil est élevé voire très élevé dans quelques-unes, sans le réussir ou bien être classés dans la liste d'attente dont le rang est plus éloigné d'après ce qu'ils ont dit aux entretiens. Notre système d'enseignement supérieur est sélectif.

La moitié des étudiants qualifient la qualité de notre système d'enseignement supérieur à la moyenne. Malgré les coûts comparables avec les études dans les écoles privées, les étudiants insistent sur la migration en refusant l'enseignement privé en soulevant des motifs tels que les difficultés d'insertion au travail, la non reconnaissance des diplômes privés par la fonction publique, la qualité de cet enseignement et la compétitivité des diplômes publics.

Les paramètres précités donnent une représentation qui tend à favoriser la migration des étudiants, ce qui prouve que la perception que l'émigrant conçoit du système d'enseignement supérieur marocain affecte sa migration potentielle.

Les réseaux informels des amis et des membres de famille ainsi que ceux formels comme par exemple les bureaux ou les campus intermédiaires au Maroc, les représentants des consulats au Maroc et les sites officiels des universités, écoles ou instituts à choisir fournissent au migrant potentiel toutes les informations nécessaires. Les réseaux informels sont plus dynamiques que les réseaux formels. 81% des étudiants préfèrent prendre les informations de leurs amis. 41,5% s'orientent directement vers les sites officiels des universités ou écoles.

Lors des entretiens menés, les étudiants ont déclaré qu'ils usent de ces sources pour collecter toute information susceptible d'éclaircir voire consolider un tel choix. La famille apporte son soutien à leurs garçons et leurs filles. Ainsi, les informations collectées via les réseaux formels et informels sur l'enseignement supérieur du pays de destination orientent la pertinence du choix de l'émigrant.

Les réseaux ou filières migratoires constituent le support le plus solide pour le maintien des flux migratoires. Nous considérons ainsi le réseau comme une infrastructure soutenant les échanges. Les migrants auront recours à des réseaux à différentes étapes de leur cheminement (Guilmoto C, Sandron, 2000).

Selon une recherche en Afrique de l'Ouest, l'effet des différents facteurs ne sera pas simplement additif mais découlera de combinaisons contextuelles. Ainsi, parmi les étudiants ivoiriens, nigériens et sénégalais, les intentions migratoires vont dépendre du soutien de la famille et de l'existence d'un réseau mais varient simultanément en fonction de l'image que se fait chaque étudiant des perspectives futures de son pays en termes économiques et politiques (Piguet et Efonayi, 2011).

Pour les étudiants enquêtés, 92% connaissent des personnes (amis ou membres de famille) qui ont pu s'installer définitivement au pays de destination et que 77% de ces

personnes ont eu l'idée préalable d'y rester et 33% avaient l'idée de revenir au Maroc ; mais elles ont changé leur décision. Les étudiants eux-mêmes ont l'intention de ne pas retourner au Maroc (78%). Ce constat met en exergue que le choix de l'étude à l'étranger présente un moyen efficace pour émigrer.

La confirmation de ces hypothèses valide, dans la limite de l'échantillon choisi, le mécanisme de la prise de décision. Ce modèle démontre que l'émigrant potentiel avant de procéder à un tel choix, fait une comparaison rationnelle des coûts à dispenser et des bénéfices à récolter de la migration à l'étranger. Son choix se renforce par le biais des sources formelles ou informelles. L'émigrant cerne également les facteurs d'attraction du système d'enseignement du pays de destination et les facteurs de répulsion du système d'enseignement pour prendre sa décision finale.

En fait, la prise de décision est influencée par les liens communautaires et familiaux. Cinq mécanismes sont mis en exergue par Haug (2008) ; il s'agit des affinités, de l'information, de la facilitation, de conflit et de l'encouragement. L'affinité correspond au "souhait d'être ensemble" ayant pour conséquence que le découragement de la migration par les réseaux sociaux sur place tandis que les réseaux sociaux ailleurs l'encouragent. Les réseaux de l'étranger contribuent à la collecte d'informations sur le pays en facilitant également le déplacement (prise en charge du nouveau migrant à son arrivée). L'existence des conflits internes à certains réseaux -familiaux par exemple - dans le pays de résidence, pousseront au départ, de même que les normes familiales ou communautaires favorisent la migration. L'impact des réseaux est particulièrement crucial surtout au stade préliminaire, lors de la formation d'un souhait ou d'une intention, du processus migratoire (Van Dalen et al.,2005).

86,5% des enquêtés ont déclaré que l'intention de migrer à l'étranger n'a émergé que récemment à l'université et que 78% d'entre eux n'ont pas l'intention de revenir au Maroc, ce qui répond à la problématique. Dans la limite de ces résultats, étudier à l'étranger n'est pas un processus préconstruit mais plutôt un moyen pour migrer. Selon Tartakovsky et Schwartz (2001) la décision d'émigrer est motivée par : la préservation (recherche de sécurité), le développement personnel et le matérialisme (amélioration financière). Mais, ces motivations varient et s'articulent avec les valeurs et la personnalité de chaque individu dans un contexte socio-historique donné (Piguet, E., de Coulon, G.,2010).

Selon Piguet (2013), « Les facteurs explicatifs de la phase initiale de migration peuvent se rapprocher de la théorie néo-classique du différentiel économique. Mais les réseaux constitués au fil du temps peuvent à la suite se substituer aux variables économiques et assurer la perpétuation du phénomène même si une convergence économique des espaces de départ et d'arrivée se manifeste entre temps. Des réseaux en sommeil peuvent aussi être réactivés et expliquer conjointement avec d'autres facteurs la reprise de certains flux migratoires ».

Face à l'attractivité des systèmes d'enseignement supérieur des pays de destination, les responsables doivent davantage inciter les étudiants émigrés à revenir en leur facilitant la reconnaissance de leurs diplômes, en leur offrant des opportunités d'intégration pour bénéficier de leur savoir et leur expérience.

Un point essentiel qu'on soulève concerne la sélectivité de notre système d'enseignement qui encourage une grande masse d'étudiants à être des émigrants potentiels. Il serait judicieux de repenser cette sélectivité en donnant la possibilité à tous les bacheliers et toutes les bachelières à passer les concours des grandes écoles. Par ailleurs le ministère de tutelle doit encourager davantage l'enseignement public en le modernisant sans oublier la structuration de l'enseignement privé pour qu'il soit attractive. Au lieu d'aller étudier à l'étranger, le migrant potentiel, à défaut de trouver son besoin dans le cadre de l'enseignement public, peut opter pour une école privée et par conséquent nos écoles privées bénéficient de ces migrants potentiels. L'Etat aussi peut en bénéficier sur le court terme ainsi que sur le long terme. Les frais de scolarisation constituent un revenu de l'école dont l'Etat doit en profiter sous forme d'impôts et taxes. Dans ce sens, notre pays est amené à revoir la politique de l'exonération de l'enseignement privé. Le migrant potentiel, après l'obtention de son diplôme et son intégration au marché du travail ; constitue une source qui alimente le PIB du pays.

La migration constitue un coût pour l'Etat car ce migrant potentiel, comme pour la grande majorité des étudiants, a été scolarisée gratuitement, dans ce sens l'Etat sera la perdante quand cet étudiant quitte le pays. En plus de ce coût, il y a le manque à gagner dans le PIB si ce citoyen compterait rester à l'étranger après la fin de ses études.

Pour Goldin et al., (2011), les effets de l'immigration dans les pays développés sont généralement positifs, non seulement en termes de croissance, mais également en termes de l'innovation et des recettes fiscales. Selon l'étude de Carter et Sutch (1999), qui couvre tout le XXème siècle (1820-2000), l'immigration influence considérablement la structure économique (les taux d'activité, les niveaux de qualification de la population, la quantité et qualité du capital et organisation de la production).

Donc, les nouveaux rapports de force qui régissent les mouvements migratoires devraient faire partie de la théorie migratoire. Ces rapports concernent particulièrement la prise en considération de la nature des régimes politiques et économiques ayant engendré et maintenu les conditions qui rendent nécessaire la migration dans des conditions variables selon les diverses catégories de migrants et de migrantes (Piché, 2015).

De plus, la mondialisation transforme radicalement la nature et les fondements des mouvements migratoires avec une remise en question des paradigmes dominants qui tentent d'expliquer les flux migratoires (Piché, 2009).

IV. CONCLUSION

Le champ migratoire reste, encore aujourd'hui, fragmenté entre les théories explicatives et celles qui concernent leurs effets. Les travaux sur les effets des migrations sont à leur tour divisés entre les approches macro et micro, et entre le contexte des pays développés et celui des pays en développement.

L'analyse des causes de migration ne doit pas se limiter aux inégalités socio-économiques croissantes et à la pauvreté ; il faut introduire l'analyser des rapports de force et les jeux de pouvoir à la base de ces inégalités. Les analyses ne doivent plus être centrées sur « le migrant » ; la prise en considération des stratégies des élites politiques et économiques responsables des modèles de développement actuels devient

une nécessité. Ceci force les populations à recourir à la migration pour fuir la corruption, la violence et le peu d'accès aux ressources économiques, surtout au travail décent.

Les inégalités à la périphérie du système mondial se sont accentuées par la mondialisation de l'économie qui crée de nouveaux besoins en main d'œuvre dans les pays du centre tout en les faisant croître. En fait, le vieillissement et le ralentissement de la croissance de la démographie des pays du centre fait apparaître la nécessité du recours à la migration internationale pour faire face aux pénuries de main d'œuvre qualifiante. Au niveau politique, les Etats n'arrivent pas à gérer les flux migratoires de façon unilatérale.

Le contexte idéologique a également changé au profit d'une problématique davantage centrée sur les droits des migrants et des migrantes. Pourtant, la réponse des gouvernements continue à privilégier des politiques restrictives et à développer des mesures de contrôles de plus en plus fortes, justifiées par des préoccupations sécuritaires (Atak et Crépeau, 2013 ; Bourbeau, 2013).

Le développement augmente généralement les capacités des personnes à migrer sur de plus grandes distances, mais cela ne conduit pas nécessairement à la migration. Les spirations migratoires dépendent généralement des aspirations de la vie des gens (leurs perceptions de la vie « ici » et « là-bas »). Les deux sont subjective et susceptible de changer sous l'influence de processus plus larges de changement structurel (De Haas, 2013).

La théorie migratoire permet d'analyser, du point de vue des individus, les raisons ou des motifs qui suscitent la décision de migrer. De point de vue plus global, son rôle consiste plutôt à rechercher les facteurs sociaux et économiques poussant les gens soit à migrer, soit à rester sur place. Cette distinction individu-société ou micro-macro traverse le champ migratoire jusqu'à aujourd'hui.

La présentation des diverses approches théoriques de façon schématique selon une certaine évolution dans les idées contribue au dépassement la vision d'opposition des théories migratoire. Chaque approche apporte un éclairage et une explication spécifique des phénomènes migratoires. Les approches théoriques constituent en quelque sorte autant de pièces d'un puzzle qui représente un cadre analytique qui considère la migration comme un phénomène multifactoriel et multidimensionnel et intègre les trois ingrédients principaux de la migration : l'origine et la destination, les niveaux d'analyse micro, méso, macro et global, et les dimensions économiques, sociales et politiques (Piché, 2004). Le temps est au centre du modèle de point de vue méthodologique.

La motivation humaine pour la migration est basée sur des objectifs de réussite, de pouvoir ou d'affiliation. Donc, les migrants internationaux ont un plus haut niveau de volonté de réussite et de pouvoir et moins de besoins d'affiliation en comparaison des non-migrants (McClelland, 1961 ; Boneva et al., 1998).

Le traitement et l'analyse des informations recueillies auprès d'un l'échantillon de 200 étudiants de la FPK nous a permis de se positionner par rapport à notre problématique de départ : « Étudier à l'étranger, est-ce un processus préconstruit ou un moyen pour émigrer ? ». Le résultat doit nous alerter dans le sens que le ministère de tutelle doit prendre les mesures pour assurer l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, une réforme se

prépare et qui va toucher la structure pédagogique de notre système d'enseignement.

Cette recherche nous a permis d'explorer le champ de migration des étudiants marocains. L'une des pistes de recherche future pourrait concerner l'élargissement de cette étude à un niveau national afin d'analyser l'ampleur de ce phénomène qui use de nos compétences au détriment de notre pays.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amin S. (1974) *Modern Migrations in West Africa*, Oxford University Press.
- Atak I et Crépeau F. (2013) *The securitization of asylum and human rights in Canada and the European Union*, dans Singh Juss S. & Harvey C. (eds), *Contemporary Issues in Refugee Law*, EdwardElgerPublishings, pp. 227-257.
- Atak I. et Crépeau F. (2014) *Managing migration at the external borders of the European Union : Meeting the human rights challenges*, *Journal européen des droits de l'homme*, 5 : 591-622.
- Barrrey M. G., (2011), *La migration pour études : l'expérience de retour des diplômés guinéens dans leur pays d'origine après une formation au Canada*, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, université Montréal,
- BonevaBonka, Frieze Irene, FerligojAnuska, Jarosova Eva, Pauknerova Daniela and Orgocka Aida (1998) *Achievement, Power, and Affiliation Motives as Clues to (E)migration Desires: A Four-Countries Comparison*, *European Psychologist*, 3 (4), pp. 247-254.
- Bourbeau P. (2013) *Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations : le cas du Canada*, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(4) : 21-41.
- Boyd M. (1989) *Family and Personal Networks in International Migration : Recent Developments and New Agendas*, *International Migration Review*, 23 (3) : 638-670. (Disponible en français dans Piché, 2013)
- Burawoy M., (1976), « *The functions and reproduction of migrant labor : comparative material from Southern Africa and the United States* », *American Journal of Sociology*, vol. 81, n° 5, p. 1050-1087.
- Carter S. B., Sutch R., 1999, "Historical perspectives on the economic consequences of immigration into the United States", in Hirschman C., Kasinitz P., DeWind J. (eds.), *The Handbook of International Migration: The American Experience*, New York, Russell Sage Foundations, pp. 319-341.
- Castles S., Kosack G., 1972, "The function of labour immigration in Western European Capitalism", *New Left Review*, 73, pp. 3-21.
- CSEFRS, (2008), *Etat et perspectives du système d'éducation et de formation Rapport analytique*, volume 2.
- CSEFRS, (2018), *rapport « l'enseignement supérieur au Maroc, efficacité, efficience et défis du système universitaire à accès ouvert, Rapport sectoriel*
- De Haas H., (2010), *Migration and Development: A Theoretical Perspective*, *International Migration Review*, 44 (1), 227-264.
- De Haas H., (2013), *What Drives Human Migration?* (11 décembre, heindehaas.blogspot.com).
- Epiney T., (2008), *Dynamique de l'émigration extracontinentale des jeunes Guinéennes Étude de cas à Conakry (Guinée)*, Mémoire de licence.
- Garson, J-P., (2007), *Migrations et développement : avantages partagés*, *Revue d'économie du développement*.
- Goldin I., Cameron G., Balarajan M., 2011, *Exceptional People: How Migration Shaped Our World and Will Define Our Future*, Princeton, Princeton University Press, 392 p.
- Gregory J.W. & Piché V. (1985) « *Mode de production et régime démographique* ». *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 19, 1 : 73-79.
- Gubert, F. (2010). *Pourquoi migrer? Le regard de la théorie économique. Regards croisés sur l'économie*, 8(2), 96-105.
- Guilmo C, Sandron F. *La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement*. In: *Population*, 55^e année, n°1, 2000. pp. 105-135.
- Haug S., (2008) *Migration Networks and Migration Decision-Making*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34 (4), pp. 585-605.
- Lee E., 1966, « *A theory of migration* », *Demography*, 3(1), p. 47-57 (version française dans Piché, 2013, chapitre 4).
- Massey D., (1990), *Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration*, *Population Index*, vol. 56, n° 1, pp. 3-26. (Version française dans Piché 2013, chapitre 12).

- Massey Douglas S., Arango Joaquin, Hugo Graeme, Kouaouci Ali, Pellegrino Adela and Taylor J. Edward (1994) *An Evaluation of International Migration Theory: The North American Case*, *Population and Development Review*, 20 (4), pp. 699-751.
- Massey Douglas S., Arango Joaquin, Hugo Graeme, Kouaouci Ali, Pellegrino Adela and Taylor J. Edward (1993) *Theories of international migration: A review and appraisal*, *Population and Development Review*, 19 (3), pp. 431-466.
- McClelland David (1961) *The Achieving Society*, Toronto, Princeton New Jersey, D. Van Nostrand, 530 p.
- Ndione B., (2008), *Contexte local et migration: l'exemple des dynamiques migratoires internationales des quartiers dans la ville sénégalaise de Kaolack*, *European Journal of Population*, 25 (3), pp. 325-354.
- N'Sémi N., (2014), *Les migrations vues par des macroéconomistes*.
- Ouali N., (2004), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*.
- Perruchoud R., (2007), *Droit international de la migration*, *Glossaire de la migration*, N° 9, *Organisation internationale pour les migrations OIM*.
- Piché V. (2013 b) *Les fondements des théories migratoires contemporaines dans Piché V. (éd.) Les théories de la migration*, Paris : INED (Collection *Les Manuels, Série des Textes Fondamentaux*), pp. 15-60.
- Piché V. (2013a) *Contemporary Migration Theories as Reflected in their Founding Texts*, *Population-E*, 68 (1): 141-164. Translated by Catriona Dutreuilh.
- Piché V., (2013), *Les théories de la migration : textes fondamentaux*, éditions INED.
- Piché V., 2004, « *Immigration et intégration dans les pays développés : un cadre conceptuel* », in Caselli G., Vallin J., Wunsch G. (dir.), *Démographie : analyse et synthèse. vol. V : Population et société*, Paris, Ined, *Les Manuels*, p. 159-178.
- Piché V., 2009, « *Migrations internationales et droits de la personne : vers un nouveau paradigme ?* », in Crépeau F., Nakache D., Atak I. (dir.), *Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au Cœur de la globalisation*, Montréal, *Les Presses de l'Université de Montréal*, p. 350-369
- Piché V., (2013c), « *Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs* », *Population /I* (Vol. 68), p. 141-164.
- Piché V., (2015), *Les théories migratoires : vers un nouveau paradigme à la croisée de l'économie politique, le cosmopolitisme et les droits des migrants et des migrantes*
- Pigué E. (2004), *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entreouverture*, Lausanne, *Presses polytechniques et universitaires romandes*, 150 p. (*Le savoir suisse ; 24*).
- Pigué É., (2013), *Les théories des migrations, synthèse de la prise de décision individuelle*, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, no. 3, pp. 141-161
- Pigué E., et Efiouyi D., (2011) *Partir ou rester ? La migration dans le projet de vie des étudiants universitaires d'Afrique de l'Ouest*, Geneva, *Swiss Network For International Studies (Research Report)*, 85 p.
- Pigué E., & de Coulon, G. (2010). *La volonté de migrer. Etat des lieux théoriques*, Neuchâtel: *Maison d'analyse des processus sociaux, Working Paper MAPS 11*.
- Portes A., Walton J., (1981), *Labor, Class, and the International System*, Book.
- *Rapport ONU, (2014) La problématique de la migration dans les politiques et stratégies de développement en Afrique du Nord*, le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-AN).
- Simmons A., (1995), « *Migration internationale et capitalisme global : examen critique des théories* », in Gérard H., Piché V. (dir.), *La sociologie des populations*, AUPELF-UREF, Montréal, *Les Presses de l'Université de Montréal*, p. 341-364.
- Sjaastad L. A., 1962, « *The costs and returns of human migration* », *Journal of Political Economy*, 70(5), partie 2, p. 80-93 (version française dans Piché, 2013, chapitre 3).
- Stark O. (1991) *The migration of labor*, Cambridge, Massachussets, Blackwell.
- Stark, Oded; Bloom, David E. (1985) *The new economics of labor migration*, *The American Economic Review*, vol. 75, n° 2, pp. 173-178.
- Tartarovsky Eugene and Schwartz Shalom H. (2001) *Motivation for emigration, values, wellbeing, and identification among young Russian Jews*, *International Journal of Psychology*, 36 (2), pp. 88-99.
- Van Dalen Hendrik P., Groenewold George and Schoorl Jeannette J. (2005) *Out of Africa: What Drives the Pressure to Emigrate?*, *Journal of Population Economics*, 18 (4), pp. 741-778.
- Wood C. H., 1982, « *Equilibrium and historical-structural perspectives on migration* », *International Migration Review*, 16(2), p. 298-319.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- FPK : Faculté polydisciplinaire de Kouribga
- OIM : L'organisation internationale de la migration
- CSEFRS : Le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique
- PPP : Partenariat public-privé
- L1 : Première année de la licence, L2 : Deuxième année de la licence, L3 : Troisième année de la licence, M1 : Première année du master, M2 : Deuxième année du master
- CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles
- ENSA : Ecole nationale des sciences appliquées
- ENSAM : Ecole nationale supérieure des arts et des métiers
- ENSAM : Ecole nationale supérieure d'agriculture de Meknès
- ENA : Ecole nationale d'architecture
- FST : Faculté des sciences et techniques
- EST : L'école supérieure de technologie
- BTS : Brevet de technicien supérieur
- ENCG : Ecole nationale de commerce et de gestion
- ISTA : L'institut spécialisé de technologie appliquée
- ISIC : L'institut supérieur de l'information et de la communication
- APESA : Année préparatoire des études supérieures en agriculture
- ADF : L'association française de développement
- DEUG : Diplôme des Etudes Universitaires Générales.
- DEUP : Diplôme des Etudes Universitaires Professionnelles